

# Bagneux

- : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : -

- 16 MAI 2018 -

**Corinne Imbertie**

Sténotypiste de Conférences

8 rue du Moulin Blanchard

92 220 Bagneux

☎ 01 46 12 96 05/ 📞 06 09 06 67 01

[corinne.imbertie@gmail.com](mailto:corinne.imbertie@gmail.com)

## SOMMAIRE

♦	Approbation du compte-rendu de la séance précédente.....	15
	<b>ADMINISTRATION GENERALE.....</b>	<b>15</b>
01 -	INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL.....	15
	Remplacement dans la commission droits et citoyenneté suite à la démission de Mme Dard .....	15
02 -	INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL .....	15
	Remplacement dans la commission éducation et épanouissement suite à la démission de Mme DARD.....	15
03 -	INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL.....	16
	Modification de la délibération n°DEL_20141216_12 du Conseil Municipal du 16 décembre 2014 portant désignation de représentants devant siéger au sein du Conseil d'administration du collège Henri Barbusse, suite à la démission de Mme Catherine DARD .....	16
04 -	INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL .....	16
	Remplacement dans le groupe de travail règlement local de publicité suite à la démission de Madame DARD .....	16
05 -	PROVISION SEMI-BUDGETAIRE.....	16
	REPRISE SUR PROVISION SEMI-BUDGETAIRE POUR RISQUE DE CONTENTIEUX AVEC LA SARL CHARPENTE CENOMANE.....	16
06 -	REMISES GRACIEUSES.....	16
	Remises gracieuses pour les années 2015 à 2017.....	16
07 -	GARANTIES COMMUNALES .....	17
	Demande de garantie communale au profit de la Société Anonyme d'HLM IDF HABITAT pour un prêt d'un montant de 1 180 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer partiellement la réhabilitation de la tour 2 du 21 rue des Cuverons à Bagneux (96 logements sociaux) .....	17
08 -	GARANTIES COMMUNALES .....	17
	Demande de garantie communale au profit de la Société Anonyme d'HLM IDF HABITAT pour un prêt d'un montant de 1 196 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la réhabilitation de la Tour 3 du 1 rue des Tertres à Bagneux (92 logements sociaux).....	17
09 -	GARANTIES COMMUNALES .....	17
	Demande de garantie communale au profit de la Société Anonyme d'HLM IDF Habitat pour un prêt d'un montant de 1 021 200 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer partiellement la réhabilitation de la Tour 4 du 11 rue des Tertres à Bagneux (92 logements sociaux) .....	17
	<b>AMENAGEMENT URBAIN.....</b>	<b>22</b>

10 - TARIFS .....	22
Revalorisation des tarifs des droits de place, de la redevance d'animation et de stationnement .....	22
11 - PLAN DE REDYNAMISATION DE L'APPAREIL COMMERCIAL DE BAGNEUX FISAC.....	23
Approbation de l'avenant n°1 à la Convention d'opération collective au titre de la 3ème tranche du FISAC dans le cadre du plan de redynamisation de l'appareil commercial de Bagneux et autorisation donnée à Madame le Maire de le signer .....	23
12 - ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO .....	25
Constatation de la prescription acquisitive de la parcelle cadastrée T n°53 située rue de Verdun par la Commune de Bagneux.....	25
13 - CONCESSION PLAINE DE JEUX .....	26
Constitution d'une servitude de cour commune non aedificandi grevant une partie de la parcelle AG 88 appartenant à la Commune de Bagneux au profit des parcelles AG 91 et AG 92 appartenant à la Semaba.....	26
14 PROJET URBAIN "SITE SANOFI" .....	27
Approbation de la dénomination de voies nouvelles sur l'ancien site "Sanofi" .....	27
<b>SERVICES TECHNIQUES .....</b>	<b>28</b>
15 - MARCHÉ TRAVAUX DE COMPLEMENT ET/OU TRAITEMENT DES CARRIERES SOUTERRAINES ET MISE EN OEUVRE DE FONDATIONS PROFONDES.....	28
Approbation de l'avenant n° 2 au marché n° 731701 et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer .....	28
16 - DEMANDE D'ENREGISTREMENT RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UNE UNITE DE TRAITEMENT DE MATERIAUX MINERAUX POUR LA GARE DE CHATILLON LIGNE 15.....	29
Avis du conseil municipal sur la demande d'enregistrement par la Société Vinci construction grands projets d'exploiter une unité de dessablage au titre de la rubrique 2515 des ICPE .....	29
17 - DSP STATIONNEMENT .....	29
Approbation du principe d'augmentation de la gratuité en zone rouge à 30 mn et de la création d'une gratuité de 45 mn le jeudi matin dans le parking Léo Ferré et le samedi matin dans le parking Langevin.....	29
<b>CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS .....</b>	<b>30</b>
18 - EXPERIMENTATION ACCES AUX DROITS PAR L'INITIATION INFORMATIQUE.....	30
Approbation de la convention à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour le versement d'une subvention et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer .....	30
18 BIS - MOTION DE SOUTIEN A LA DEMARCHE DU PLAN BORLOO ET ADOPTION DE L'ADRESSE SOLENNELLE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.....	31
19 - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE AUX ASSOCIATIONS.....	34
Reversement de la subvention du conseil départemental pour les actions au titre de la politique de la ville exercice 2018 à 7 associations (41 100 euros).....	34
20 - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE AUX ASSOCIATIONS.....	35

Reversement de la subvention du conseil départemental pour les actions au titre de la Politique de la Ville à 3 associations sous convention d'objectifs (56 100 €) .....	35
<b>ÉDUCATION .....</b>	<b>35</b>
21 - TARIFS DES POLES ÉDUCATION EPANOUISSEMENT ET DROITS ET CITOYENNETE.....	35
Approbation des grilles tarifaires des activités soumises au quotient familial .....	35
22 - REGLEMENT INTERIEUR.....	37
Approbation du règlement intérieur des prestations périscolaires et des accueils de loisirs, relatif aux formalités administratives.....	37
<b>PETITE ENFANCE.....</b>	<b>37</b>
23 - DISPOSITIF "MON COMPTE PARTENAIRE" .....	37
Approbation de la convention à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer .....	37
<b>CULTURE .....</b>	<b>38</b>
24 - LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES .....	38
Autorisation donnée à Mme le Maire de déposer une demande de licence d'entrepreneur de spectacles 3ème catégorie .....	38
25 - FRAIS DE RESTAURATION, DE TRANSPORTS ET D'HEBERGEMENT DES PARTICIPANTS A LA FETE DES VENDANGES .....	38
Modification de la délibération n° DEL_20160627_54 du 27 juin 2016 relative à la prise en charge des frais de restauration, de transport et d'hébergement des participants à la fête des vendanges .....	38
<b>ADHESION.....</b>	<b>38</b>
26 - CENTRE MUNICIPAL DE SANTE .....	38
Autorisation donnée à Mme le Maire d'adhérer à la Société Française de Santé Publique .....	38
27 - INFORMATIQUE .....	38
Autorisation donnée à Mme le Maire d'adhérer à l'Association CoterNumérique .....	38
<b>CENTRE MUNICIPAL DE SANTE.....</b>	<b>39</b>
28 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL.....	39
Approbation de la convention de mise à disposition de personnel à passer avec le Groupement de Coopération Sanitaire "Laboratoire des Centres de Santé et Hôpitaux d'Ile-de-France" et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer .....	39
<b>RESTAURATION.....</b>	<b>39</b>
29 - EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE DE BAGNEUX.....	39
Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'entente intercommunale à passer entre la Commune de Bagneux et la Commune de Malakoff portant sur l'exploitation de la Cuisine Centrale de Bagneux et autorisation donnée à Madame le Maire de le signer.....	39
<b>VOEUX .....</b>	<b>39</b>
30 - VOEU .....	39
Voeu présenté par la majorité municipale relatif à l'installation des compteurs Gazpar	

sur la ville.....	39
<b>SERVICES TECHNIQUES .....</b>	<b>39</b>
31 - CONVENTION DE PARTENARIAT.....	39
Annulation de la délibération n° DEL_20141216_26 en date du 16 décembre 2014 approuvant la convention de partenariat passée entre GRDF et la Ville de Bagneux dans le cadre de l'installation et de l'hébergement sur des bâtiments communaux des équipements techniques nécessaires au déploiement des compteurs gaz communicants.....	39
<b>PERSONNEL .....</b>	<b>47</b>
32 - EFFECTIFS .....	47
Mise à jour du tableau des effectifs .....	47
<b>VOEUX .....</b>	<b>47</b>
33 - VOEU .....	47
Voeu présenté par la majorité municipale relatif à la prise en charge du Pass Navigo à 50 % pour les retraités des Hauts-de-Seine .....	47
34 - VOEU .....	50
MOTION PROPOSEE PAR L'ASSOCIATION "LES VILLE DU RER B SUD" .....	50

# Bagneux

CONSEIL MUNICIPAL  
- MERCREDI 16 MAI 2018 -

***(La séance est ouverte à 20 h 40 sous la présidence de Mme Amiable.)***

**Mme le MAIRE.** - Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de commencer la séance.

Si vous me le permettez, je vais souhaiter la bienvenue à Thierry Lefresne, Conseiller municipal, membre du groupe Front de gauche, Communistes et Citoyens. Il succède à Catherine Dard qui m'a adressé sa démission que j'ai adressée à Monsieur le Préfet. Comme vous le savez, c'est le colistier suivant qui monte Conseiller municipal. On connaît bien Thierry car il a été Conseiller municipal sous le précédent mandat. Nous l'accueillons avec beaucoup de plaisir et remercions Catherine Dard pour sa présence au Conseil municipal. Elle rencontre des soucis de santé.

Bienvenue à Thierry.

Vous avez un peu bougé pour de bonnes raisons puisque nous accueillons ce soir avec grand plaisir, j'y reviendrai, les jeunes du Conseil local de la jeunesse.

Nous allons d'abord procéder à l'appel avant que je ne dise quelques mots.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

**Mme BOUDJENAH.** - Bonsoir à toutes et tous.

*Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...*

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, présent

TALLA Irène, présente  
HADDAD Mouloud, présent  
LE THOMAS Alain, présent  
RUSTERHOLTZ Claudette, présente  
PINARD Jean-Louis, présent  
BESSON Jean-Marc, absent, pouvoir à Bernadette David  
OUALLI Djedjiga, présente  
BORLANT Alain, absent, pouvoir à Nadia Seisen  
BALUTCH Nouraqa, présent  
ALEXANIAN Patrick, absent, pouvoir à Yasmine Boudjenah  
HOURS Françoise, absente, pouvoir à Bruno Tudér  
LEFRESNE Thierry, présent  
REYNAUD Michel, absent, pouvoir à Aïcha Moutaoukil  
FAUVEL Élisabeth, présente  
TUDER Bruno, présent  
CARTERON Laurent, présent  
CHAMI-OUADDANE Nezha, présente  
CALICE Jean-Max, présent  
DELAUNAY Fanny, présente  
CILLIÈRES Hélène, présente  
RONDEPIERRE Louise, présente  
GABIACHE Claire, présente  
ZANI Saïd, absent, pouvoir à Saléha Gargari  
KONÉ Justin, présent  
CHIRINIAN Joëlle, présente  
MARTIN Patrice, présent  
GARGARI Saléha, présente  
OTMANI Linda, absente, pouvoir à Justin Koné  
MORIEULT Gérard, présent  
ROUSSEAU Jean-Luc, présent  
Le quorum est atteint.  
**Mme le MAIRE.** - Merci.

*(La séance est suspendue à 20 h 45.)*

**Mme le MAIRE.** - Nous interrompons notre séance du Conseil municipal pour accueillir nos chers représentants du Conseil Local de la Jeunesse. Il me revient de leur souhaiter la bienvenue en mon nom personnel et en votre nom à tous.

Si vous en êtes d'accord, nous allons tout de même enregistrer pour la postérité les échanges que nous aurons avec eux.

C'est un grand plaisir de les accueillir ce soir.

Il y en a autour de nous et dans la salle qui vont se présenter tout à l'heure. Vous les reconnaissez puisqu'ils sont reconnaissables avec leur joli tee-shirt rouge.

Il y a un intrus ! Monsieur Darmana, je ne sais pas ce que vous faites dans la bande.

*(Rires...)*

C'est la première fois que le Conseil municipal accueille le Conseil Local de la Jeunesse. Cette initiative est issue d'une rencontre avec les jeunes des CLJ (Conseil local de la Jeunesse) des Hauts-de-Seine que nous avons accueillis à Bagneux en décembre dernier. Lors de cette rencontre, les CLJ de plusieurs villes du département étaient invités à penser ce qu'était pour eux le CLJ idéal. De nombreuses propositions ont été faites à cette occasion.

On entend trop souvent des images et des clichés négatifs concernant les jeunes et leur engagement.

Ici, vous allez le découvrir, nous avons des jeunes porteurs de projets solidaires, de projets qui favorisent la rencontre, qui favorisent l'échange, qui favorisent la tolérance et le vivre ensemble. Des jeunes qui se sont également mobilisés dans le cadre du premier budget participatif de la ville. Je tenais à le souligner car il est important pour nous que des jeunes de la Ville puissent aussi, comme l'ensemble de nos concitoyens, déposer des projets. Des jeunes aussi qui sont accompagnés par des animateurs du service jeunesse, des animateurs soucieux de leur autonomie et de leur réussite.

J'ai entendu aussi une forte demande d'une plus grande proximité entre les élus et les jeunes. C'est dans cet état d'esprit qu'avec Aïcha Moutaoukil et Mouloud Haddad, nous avons échangé avec les jeunes du CLJ à l'Espace Marc Lanvin autour de ces propositions en mars dernier. C'est aussi pourquoi, vous les jeunes, vous êtes ici ce soir. Je vous en remercie, je vous ai fait cette proposition et vous l'avez acceptée.

Je vous propose de consacrer une petite heure à cette séquence avant d'attaquer l'ordre du jour du Conseil municipal. Les jeunes vont nous présenter le CLJ, leurs actions, leur fonctionnement ainsi que des perspectives d'évolution et d'actions futures.

Après cette présentation, nous pourrons échanger autour des propositions faites pendant une trentaine de minutes.

Vous avez vu, il y a 5 jeunes assis autour d'Aïcha et de moi-même mais ce sont évidemment tous les jeunes qui sont représentés ce soir.

Sans plus attendre, je vous laisse la parole. C'est vous Maxime qui commencez.

**M. KAHALE.** - Merci Madame le Maire de nous avoir introduits.



Nous tenons tout d'abord à vous remercier d'accepter notre présentation. Nous sommes très contents d'être parmi vous ce soir et de pouvoir vous expliquer ce qu'est le CLJ que l'on appelle communément ainsi plutôt que Conseil Local de Jeunesse qui parle plus qu'une abréviation qui est toujours un langage neutre.

Nous tenons à vous parler de nos deux instances au CLJ : l'instance des mineurs de 12 à 17 ans et l'instance des majeurs de 18 à 30 ans. Autour de cette table, il y a les deux instances. Nous reviendrons sur la définition précise de chacune d'elles.

Merci aussi parce que j'ai avec moi Marietou, Whytney, Dylan et Manon qui vont vous expliquer avec ce PowerPoint que nous verrons ensemble notre fonctionnement et nos valeurs.

En parlant de valeurs, ce grand rassemblement de jeunes de la ville ouvert à l'extérieur de la ville commence par le lien entre les deux instances dont je vous parlais, le lien qui s'inscrit surtout avec le réseau, le lien entre ce Conseil des mineurs de 12 à 17 ans et ce Conseil des majeurs de 18 à 30 ans qui permet aux majeurs qui sont en plein dans les études et en "essor" d'aider l'instance mineurs par l'expérience, à savoir pour les stages, le travail, le conseil et l'accompagnement. Il y a cette idée de soutien et de lien profond, un suivi totalement complémentaire. Le CLJ des majeurs qui a grandi avec le CLJ des mineurs qui le précédait essaye de faire passer tous ces conseils. On se suit toujours dans nos projets. Nous avons mené un projet au Maroc à Agadir, nous y reviendrons plus tard, avec le Conseil Local d'Agadir. Le CLJ des mineurs souhaite refaire un projet en Dom-Com. Il y a toujours cette idée de continuité.

Nous sommes basés sur le volontariat. D'autres conseils locaux existent, ils sont souvent accompagnés d'élections. Cette question de hiérarchie n'existe pas au CLJ de Bagneux. Nous avons choisi de mener notre CLJ avec en totale égalité, sans hiérarchie du moins. Tout le monde est à la même hauteur, tout le monde décide et tout le monde débat. Chaque individu faisant partie de ce conseil a sa place.

Tous les projets que nous organisons sont entièrement gratuits, c'est ce qui fait la force de ce Conseil. C'est accessible à tous. Nous vous invitons d'ailleurs à venir sur la totalité de nos événements, vous verrez que c'est très "fun".

Il y a cette notion de portes ouvertes. Cela se voit : auparavant, la communication sur le CLJ n'était pas ravissante. Il y avait un manque de personnel. Aujourd'hui, grâce à Anne-Sophie notamment, la communication sur les réseaux s'est énormément développée. Pour autant, nous avons toujours eu du monde au conseil local et s'il y a autant de monde, c'est qu'il fonctionne. Il fonctionne par le bouche-à-oreille. Quand c'est le cas, cela veut dire que c'est bénéfique. C'est bien la preuve qu'il faut continuer cette instance et la pousser davantage.

On commence à faire énormément confiance à la jeunesse notamment dans notre ville. Il y a une mise en valeur de la jeunesse notamment des quartiers. Nous l'avons vu en tant que membres du CLJ : nous avons participé à un conseil il y a deux ans à Strasbourg, le Conseil des conseils locaux organisé par l'ANACEJ. Des retours que nous avons eus, nous avons constaté que les jeunes, en tout cas sur Strasbourg, avaient plus d'opportunités que nous sur Bagneux de réussir dans la vie par divers facteurs que je ne détaillerai pas là par manque de temps. Nous sommes revenus un peu déçus en disant : pourquoi eux y auraient droit et pas nous ?

En conclusion, notre CLJ est plus fort du fait de sa diversité qui permet de faire évoluer les projets au quotidien, de rassembler en même temps tous ces quartiers. Le plus chez nous, ce sont nos valeurs que nous considérons énormément, elles sont très importantes. Ce réel travail éducatif

mené au quotidien notamment grâce à Sarah, une personne qui est constamment présente, fait avancer le Conseil local. Nos valeurs sont axées sur la transparence des actions. Nous choisissons de vraiment fonctionner sur cette égalité même par rapport au budget. On peut partir du principe que des budgets ne sont pas à dévoiler à des jeunes, peu importe, nous avons choisi d'être transparents sur tous les sujets.

Nous ne souhaitons pas être manipulés que ce soit par les instances politiques ou par les jeunes qui peuvent influencer d'une mauvaise façon. Nous souhaitons nous en éloigner et en nous en éloignant, nous essayons de rapprocher les autres vers nous dans cette positivité.

Nous cherchons à comprendre et à apprendre les choses par nous-mêmes. Nous ne voulons pas être influencés dans notre jugement. Nous souhaitons vraiment comprendre les enjeux d'une municipalité, d'une région et bien évidemment de notre nation et diagnostiquer toutes ces notions de territoire, agir pour les autres. Le maître-mot solidarité revient. Nous souhaitons vraiment développer ce sentiment d'appartenance à la commune. C'est ce que nous faisons au quotidien dans un cadre toujours bienveillant. Nous avons envie, nous le verrons notamment avec Dylan et Marietou, de faire progresser les choses dans un même sens. Pour le moment, nous n'avons que des retours positifs de nos actions.

Je terminerai par une petite parenthèse, tout à l'heure, je parlais de parité, je tiens à féliciter le CLJ car énormément de femmes y sont présentes. Les autres années, il y avait beaucoup plus d'hommes. Aujourd'hui, les rôles s'inversent, les femmes prennent de plus en plus le pouvoir. Je trouve cela très bien.

*(Applaudissements...)*

Je terminerai sur cela. Merci beaucoup.

**M. AYISSI.** - Bonsoir. Merci encore de nous recevoir ce soir.

Au CLJ, nous avons des objectifs bien particuliers :

- sensibiliser la jeunesse à la citoyenneté. Beaucoup de jeunes ne savent pas ce qu'est la citoyenneté. Dans un premier temps, il faut leur apprendre pourquoi les gens se sont battus pour l'acquérir et à quoi elle sert, quelle est son importance.
- favoriser le processus des parcours citoyens : accompagner les jeunes dans leur parcours citoyen en les orientant vers des associations, des diplômes divers.
- permettre aux jeunes de porter leurs propres actions. Une des raisons pour lesquelles beaucoup de jeunes viennent au CLJ tient au fait qu'ils ont l'occasion de porter de A à Z des projets. On peut parler de la City Cup qui a eu lieu le mois dernier qui a été porté de A à Z par les jeunes du CLJ. Il a été pensé, réalisé et fini par eux.
- transmettre notre savoir : Maxime l'a dit tout à l'heure, il y a deux groupes au CLJ : celui des mineurs et celui des majeurs. L'important est que les deux puissent échanger, partager leurs expériences et s'enrichir avec cela,
- soutenir et accompagner les parcours professionnels.

Nous avons des jeunes qui viennent de milieux différents. Pour certains, l'école, c'est difficile. Le CLJ permet de leur redonner confiance en eux, de leur permettre de porter des projets, de prendre des initiatives, ce qui les aide énormément dans leur parcours scolaire.

- Transmettre notre savoir : c'est ce que nous avons voulu faire le 2 décembre lors du rassemblement des CLJ du 92. À travers des work café, des débats, des tables rondes, plusieurs idées sont sorties.

- casser les clichés de la jeunesse,
- favoriser la réussite scolaire et professionnelle,
- pouvoir d'agir : réellement porter les projets, réellement y réfléchir, réellement y penser,
- dialogue entre jeunes et élus comme nous sommes en train de le faire ce soir.

Nous vous renouvelons nos remerciements. Nous espérons que ce ne sera pas la dernière fois.

Manon va nous présenter les perspectives qui en sont sorties et la réflexion que nous avons eue lors de ce rassemblement.

**Mme YANKAM.** - Nous voulons être consultés pour les décisions locales en rapport avec diverses thématiques telles que la culture, le sport et l'urbanisme.

Le CLJ aimerait pouvoir alimenter son réseau des Conseils en France et à l'étranger, comme nous l'avons fait le 2 décembre avec la rencontre des Conseils du 92.

On travaille actuellement, à la suite du 2 décembre, avec l'ANACEJ et, dans cette continuité, nous aimerions aller rencontrer tous les CLJ de France en octobre 2018, faire plus de séminaires et de formations sur la confiance en soi, l'art oratoire et la méthodologie des projets, organiser une conférence sur l'ascension sociale ainsi qu'organiser le week-end citoyen annuel pour les jeunes du club de loisirs, ce qui leur permettrait d'approfondir leur citoyenneté. Par exemple, l'été dernier, les plus jeunes ont organisé des débats qui ont permis aux jeunes du club de découvrir le débat et l'éloquence comme nous le faisons au CLJ.

Nous aimerions développer un espace d'expression et de création à l'Espace à Marc Lanvin où les jeunes pourraient s'y retrouver. C'est d'ailleurs en lien avec le budget participatif.

Je passe la parole à Whitney.

**Mme NDJEHOYA.** - Nous poursuivons les projets sur lesquels nous comptons nous engager.

La sensibilisation au harcèlement scolaire est un sujet très tabou en ce moment. Cela touche énormément de jeunes mais pas seulement. Nous aimerions nous engager auprès d'un établissement, plutôt un collège dans Bagneux et suivre une classe. Rien n'est encore acquis.

Nous avons un autre projet, le projet solidaire. Cela inclut deux projets : le premier est en lien avec des immigrés marocains arrivés il n'y a pas très longtemps. Nous avons récolté des vêtements pour eux que nous comptons leur amener. Le deuxième, ce sont les maraudeurs par rapport aux SDF. Cette population qui est énormément oubliée grandit en France. Nous avons fait un diagnostic de nos divers partenaires, il y a la Croix Rouge, le lycée Saint-Gabriel, un établissement de Bagneux en lien avec l'association l'Ordre de Malte. Avant de créer notre projet, nous aimerions nous former, aller sur le terrain avec ces diverses associations pour pouvoir faire correctement les choses quand notre projet arrivera, être vraiment professionnels car ce public est très sensible et très particulier, on ne peut pas y aller à l'aveugle.

Autre projet : débat et conférence, c'est un peu notre force. D'ailleurs, nous avons des thématiques sur un peu tout : la discrimination, les femmes au quartier, la mixité et autres. Avant, nous faisons cela qu'entre nous, CLJ. Nous aimerions ouvrir cela aux autres jeunes de la ville ou aux moins

jeunes pour créer des liens et partager avec eux car cela enrichit. Nous avons des opinions différentes, nous apprenons donc des autres et des choses quand nous faisons des débats.

Pour finir, l'atelier nutrition, en lien avec le service santé, propose un cours de cuisine liée à la nutrition. De nos jours, les jeunes ne mangent pas correctement. Cela consisterait à montrer comment manger sainement avec ce que l'on a chez soi tout en s'amusant.

En matière d'événements fédérateurs, nous avons le JMJD (jeune majeur, jeune diplômé). Une soirée a été organisée par la ville qui a rattaché le CLJ. Nous donnons notre opinion sur certaines choses. De-là a découlé le bal des collégiens. Les diplômés ont quelque chose, mais au collège, les 12-15 ans n'ont rien. Nous avons pensé à ce bal.

Le projet City Cup a eu lieu il n'y a pas longtemps. Ce super projet a drainé près de 800 personnes. Ce fut une réussite pour nous.

Nous aimerions mettre en place un projet mode et des concerts pour s'amuser, avec le secteur jeunesse, le CLJ ne serait pas seul.

Je donne la parole à Marietou.

**Mme DIALLO.** - Bonsoir.

Notre discours touche à sa fin. Nous souhaitons vous dire ce que le CLJ nous a apporté. Pour cela, nous nous sommes réunis un soir pour exprimer notre ressenti et faire un bilan de nos projets.

Le CLJ nous a apporté de la responsabilité, de la maturité, de la confiance en soi, de l'adaptabilité et de la fierté, tout cela, grâce à un congrès à Strasbourg organisé par l'ANACEJ. Cela nous a permis d'expliquer nos projets à tous les CLJ de France réunis et, surtout de voir que nous étions un des meilleurs CLJ de France car nous étions porteurs de nos projets tandis qu'on leur imposait un projet qu'ils devaient mettre en oeuvre.

Dans un second temps, le CLJ cela nous a apporté de l'affirmation de soi et de la reconnaissance. Nous avons pu voir que, dans les débats, nous pouvions mieux nous exprimer, mieux donner notre avis. Cela nous a permis aussi d'être plus confiants à l'oral devant les professeurs, en classe, mais surtout que nos professeurs nous reconnaissent en passant dans le journal de Bagneux.

Par rapport au savoir, le CLJ nous a permis d'apprendre et d'aimer apprendre par les loisirs et surtout de nous enrichir en culture générale.

Notre discours touche à sa fin. Nous vous précisons que 80 jeunes environ viennent au CLJ à l'année. Nos projets touchent environ 2 000 personnes chaque année. Nous aimerions également vous dire que nous, CLJ, et même ceux qui se trouvent derrière, sommes fiers de représenter une ville et d'être porteurs de projets surtout pour une ville dynamique et populaire.

Merci.

*(Applaudissements...)*

**Mme le MAIRE.** - Vous pouvez peut-être présenter Sarah.

*(Applaudissements...)*

**M. KAHALE.** - Sarah reste debout s'il te plaît. C'est important car c'est grâce à cette personne que vous voyez là que nous en sommes là. Elle nous soutient énormément et m'a soutenu quand j'étais au CLJ des mineurs. J'ai vite passé le cap ! C'est grâce à cette personne et à tous les jeunes qui sont

là au quotidien. Cela s'alimente de plus en plus.

Merci.

*(Applaudissements...)*

**Mme le MAIRE.** - Nous allons présenter Nicolas, le nouveau Directeur du service jeunesse que tous les collègues ne connaissent peut-être pas encore, il est arrivé récemment, fin janvier.

Nous accueillons également Anne-Sophie.

*(Applaudissements...)*

C'est une partie de l'équipe du service jeunesse.

Vous doutez aussi que, pour mener tous ces projets, travailler avec des jeunes, construire avec eux, nous avons besoin d'un service public communal avec du personnel qui ait cette volonté à cœur de mener ce travail et tous ces projets. C'est aussi l'occasion de les remercier de leurs investissements.

Je passe la parole à Aïcha.

**Mme MOUTAOUKIL.** - Tout a été dit par les jeunes eux-mêmes et par vous à l'instant.

Ce service jeunesse est dynamique. L'équipe s'est complètement renouvelée, c'est très important. On voit bien que l'on est passé à un autre type de dynamisme et de maturité puisque vous, les jeunes, avez dit tout à l'heure que vous aviez, grâce au CLJ et à la fréquentation, avoir acquis un certain nombre de qualités ; la maturité en fait partie.

Je voudrais revenir sur un projet, un programme dont on a déjà parlé notamment au moment de l'élaboration du budget, ce qui peut intéresser mes collègues élus. Il existe. Il est extrêmement important pour les jeunes, ils l'attendent, c'est un vrai succès. Il s'agit du dispositif d'aide aux projets jeunes.

Aujourd'hui, pour le dispositif d'aide aux projets jeunes, on met à peu près 12 000 € par an. On peut considérer que c'est beaucoup et peu à la fois, mais ce n'est pas juste un budget. Nous l'avons réfléchi avec l'équipe jeunesse pour que ce dispositif de projets jeunes puisse, comme son nom l'indique, permettre à des jeunes de concrétiser une idée, un projet. Cela peut être très large. Certains ont l'idée de suivre une formation, de faire une mobilité internationale pour compléter leur formation. Cela peut être mener un projet humanitaire, nous avons eu le cas. Cela peut être aussi, nous l'avons vu, des chanteurs en herbe qui souhaitent perfectionner leur don parce qu'ils ont vraiment le sentiment qu'ils peuvent en faire quelque chose. Ils souhaitent qu'on les accompagne dans leur projet de produire un premier disque, Nous avons vraiment une palette extrêmement riche et diverse de natures de projets.

Dans ce dispositif, quand un jeune expose son idée à l'équipe, celle-ci l'accompagne, pour transformer cette idée en véritable projet. Il y a tout un apprentissage et un accompagnement, une formation. Je trouve extrêmement important de le mentionner ici.

Le jeune qui, parfois, n'a aucune idée de la manière dont se construit un projet apprend à cette occasion à le faire. Je trouve cela très important.

Au-delà de cela, au-delà de la manière dont on construit un projet, il y a la question financière : combien a-t-on besoin pour réaliser ce projet ? Nous demandons aux jeunes, dans le cadre du dispositif d'aide aux jeunes, d'aller chercher d'autres financements que ceux de la ville. Ce qu'apporte la ville dans ce cadre est un levier, mais on les accompagne aussi pour aller chercher

d'autres financements et donc des partenaires autres que la ville.

Enfin, on leur demande aussi dans ce cadre de réfléchir, si leur projet est retenu et sélectionné, au retour qu'ils peuvent avoir en direction du CLJ qui leur a permis de monter ce projet et de le cofinancer.

Il y a aussi à réfléchir, quand on vient devant le jury, au retour sur investissement. À ma connaissance, je ne crois pas que beaucoup de villes aient ce type de dispositif en direction de la jeunesse. Je tenais à le souligner car c'est très important.

Pour terminer, les jeunes qui viennent devant le jury se sont entraînés. Ils ont structuré leurs propos. Ils ont appris à synthétiser leur intervention, à construire leur intervention et à essayer de convaincre le jury qui est en face d'eux pour les soutenir.

C'est extrêmement important. Je voulais m'arrêter sur cela car on en parle beaucoup notamment au moment de l'élaboration du budget de la ville. Je crois, Madame le Maire, je vous l'ai déjà dit d'ailleurs que nous devrions faire un peu plus.

J'espère, après que vous les ayez entendus, qu'ils vous ont convaincu qu'ils sont tout à fait capables de faire beaucoup plus que ce qu'ils disent aujourd'hui.

En les écoutant à l'instant, je me disais que la relève est tout à fait assurée, Madame le Maire. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais pour moi, elle l'est.

Je voulais enfin les remercier à titre personnel de leur engagement, de leur investissement et de leur présentation de ce soir.

Merci beaucoup.

*(Applaudissements...)*

**Mme le MAIRE.** - Je vais passer la parole aux collègues qui le souhaitent.

**Mme SEISEN.** - Merci beaucoup pour votre présentation. C'est extrêmement intéressant et éclairant.

J'ai deux questions.

La première, vous parlez beaucoup du lien entre le Conseil de jeunes adultes, en tout cas majeurs et celui de jeunes mineurs. Avez-vous créé un système de réseau avec les anciens, les générations de CLJ qui se sont succédé dont un certain nombre a quitté Bagneux mais ont toujours une attache : on croise toujours des adultes qui aimeraient se rendre utiles auprès des jeunes de la ville mais qui ne savent pas forcément par quel canal le faire, qu'ils soient du CLJ anciennement ou qu'ils ne le soient plus.

Avez-vous un système de cooptation dans ce sens ?

La deuxième concerne votre axe et votre perspective de renforcer le lien avec les élus de la ville de Bagneux. Qu'avez-vous concrètement en tête ?

**M. HADDAD.** - Je suis un peu perturbé parce que...

**Une intervenante.** - Mettez vos lunettes, cela ira mieux !

*(Rires...)*

**M. HADDAD.** - Merci d'avoir sacrifié une soirée de foot pour être parmi nous ce soir ! Je voulais

réagir en tant qu'élus à la citoyenneté, mais en vous entendant, finalement, j'interviendrais en tant que Balnéolais. Cela vous rend extrêmement fiers de vos engagements, de ce que vous avez pu faire depuis pas mal d'années.

Cette question de génération entre différents membres du CLJ mais finalement entre toutes les jeunes gens puisque la jeunesse n'est qu'un passage... Maxime évoquait tout à l'heure le fait de passer du CLJ mineur au CLJ majeur mais après la jeunesse est finie, institutionnellement, en tout cas, c'est important je crois. Quand on lit vos 26 propositions, on voit bien la volonté de transmettre à vos pairs mais aussi de laisser des choses plus pérennes.

Comme vous le savez, nous avons inauguré hier soir, avec le lancement du vote sur le budget participatif, notre moment fort citoyen, notre printemps citoyen. On voit que les questions de citoyenneté traversent nos préoccupations très fortes. Ce qui est assez remarquable dans ce que vous avez présenté, dans ce que vous avez fait ces dernières années, c'est que vous avez réussi à mixer des moments de pur plaisir. On le voit au travers de ce que vous avez présenté : des moments de convivialité, des moments de réflexion, mais aussi des moments d'engagements citoyens. C'est cela qui est intéressant.

L'instance existe depuis plus d'une quinzaine d'années maintenant. Même si elle a connu des moments plus ou moins forts et plus ou moins actifs, vous avez eu raison je crois de souligner l'engagement de l'équipe du service jeunesse. Vous avez remercié Sarah Chéfaï qui a été en son temps un membre actif du CLJ. Comme quoi le CLJ peut mener à tout y compris au CLJ.

Mandela disait quelque chose comme : on ne perd jamais, soit on gagne soit on apprend. Moi, j'ai beaucoup appris personnellement ! Une question me traverse l'esprit à travers cette citation, c'est la manière dont vous avez envisagé à travers les trois grands sujets que vous menez (le festif, la réflexion et l'action proprement dite plus citoyenne) à aller vers ceux de vos pairs qui peuvent parfois avoir des difficultés à se reconnaître, pas seulement dans la vie mais comme partie intégrante de la société en général, de cette microsociété qu'est aussi notre commune. Comment envisagez-vous d'ouvrir le CLJ et les actions que vous menez à d'autres jeunes de la ville qui seraient peut-être plus éloignés que vous ne l'avez été ?

**Mme le MAIRE.** - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

**M. MARTIN.** - Nous sommes vraiment très heureux de vous accueillir ce soir. Je veux juste rappeler que plus de 40 % de la population balnéolaise ont moins de 30 ans. La mise en place de ce Conseil Local de la jeunesse sur Bagneux est très importante. La création de deux commissions, la commission des 12-17 ans et celle des 18-30 ans est très intéressante, cette dernière accompagnant les jeunes dans leurs projets, ce qui est d'autant plus motivant. On peut voir, au travers de ce que vous avez présenté, la richesse de vos échanges avec l'extérieur, avec le monde. C'est important. Cette pépinière qui émerge de ce CLJ fonctionne, ce qui est bien.

Cet espace d'expression vous permet de rencontrer les élus, je pense qu'il faut continuer d'accentuer ces rencontres avec les élus, et de donner vos avis sur les orientations municipales concernant la jeunesse mais pas seulement. Si les décisions appartiennent au Conseil municipal, vous êtes les porte-voix de la jeunesse de Bagneux, de ses attentes, de ses envies, ce qui est primordial. C'est vous qui construisez l'avenir de Bagneux. Nous, nous lançons les choses mais vous, en finalité, vous êtes en train de construire les briques de l'avenir de Bagneux.

Cette instance vous permet d'être acteurs de notre ville en vous donnant la parole et en vous offrant la possibilité de mettre en place différents projets sur des thèmes variés : la citoyenneté, la

prévention, des thèmes à mon sens qu'il faut regarder, la solidarité, vous en avez beaucoup parlé, c'est important, le développement durable, on n'en parle pas assez mais vous pouvez le prendre dès le départ, le sport, les loisirs, la culture, des choses presque évidentes à prendre en compte et surtout l'ouverture vers le monde et d'autres cultures. Je pense que Bagneux est très bien placée pour cela.

Merci pour votre implication et vos contributions.

Bagneux peut en être fière. Vous représentez bien Bagneux dans toute sa diversité.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

**M. CARTERON.** - Je remercie le CLJ, je suis très impressionné par tous les projets que vous avez, votre démarche et ce que vous avez dit ce soir.

Parmi vos nombreux et intéressants projets, j'ai lu, même si vous n'en avez pas parlé tout à l'heure, dans votre brochure : participer à la conservation et à l'écriture d'une histoire commune sur la ville.

En tant qu'élu à la mémoire, à la paix et aux anciens combattants, je suis demandeur si vous en étiez d'accord de rencontrer le CLJ à une autre occasion pour évoquer ensemble sa participation aux questions de mémoire et de paix dans notre ville.

Comme j'ai bien entendu que vous étiez vous-mêmes demandeurs de plus de lien avec les élus, je vous fais la demande d'une rencontre dans un avenir proche avec ma délégation pour soulever ces questions.

**M. KONÉ.** - Je suis très ému par les orateurs et fier de voir que des jeunes ont pu s'organiser et constituer un groupe assez dynamique et opérationnel qui atteste que notre ville peut se réjouir d'avoir une jeunesse dynamique, une jeunesse qui sait à peu près... Je suis un peu jaloux car j'ai l'impression qu'ils nous bousculent. C'est incroyable !

Ceci pour dire : continuez comme cela, vous méritez vraiment toutes les attentions, tous les soutiens.

Je voudrais parler d'une petite politique de vases communicants. Dans ces deux pôles de groupe, le groupe des mineurs et le groupe des majeurs, vous arrive-t-il de tirer énergie des plus jeunes et vice versa ? Est-ce que les plus jeunes arrivent aussi à tirer des idées productives de leurs aînés pour peut-être améliorer le quotidien de l'ensemble ?

Merci et félicitations.

**Mme GABIACHE.** - Nous sommes quelques-uns à être des jeunes au sein du Conseil municipal, dans d'autres villes, ce n'est pas le cas, et des jeunes femmes. Cela fait partie aussi des fiertés de voir des gens émerger.

Nous allons éviter de prendre trop la parole. Ce qui m'intéresse dans votre projet, c'est la question du budget. Vous avez bien ciblé le nerf de la guerre. Avoir un budget de fonctionnement vous permet d'avoir une autonomie, un travail qui vous libère aussi. Je pense que votre mission de poil à gratter doit amener à un budget autonome. Si nous vous remettions une enveloppe à gérer de manière totalement autonome, comment rendriez-vous des comptes sur l'argent public aux habitants, pas forcément à nous ? Cela demande une deuxième responsabilité qui nécessite une transparence totale.

**Mme MEKER.** - Une petite cerise sur le gâteau d'abord parce que vous avez apporté beaucoup de



douceur, de plaisir à vous écouter et d'espoir et ensuite parce que, au-delà de votre diversité, je crois qu'il faut que l'on pense aussi à celle de la planète et vous y pensez. La planète, c'est notre maison, on vaut la confie. Tous les projets qui concernent la protection de la biodiversité, le développement durable... Vous vous occupez d'aménagements, j'ai entendu tout cela. Nous remettons l'avenir de cette maison terre entre vos mains. Il est de votre rôle, et nous en sommes ravis, d'être porteurs de tant d'espoir et d'intelligence vive.

Merci.

**Mme CHAMI.** - Un petit mot pour vous dire bravo et surtout vous remercier de l'interaction qui jaillit, qui se nourrit et qui mûrit avec mon secteur qui est les centres sociaux et culturels. Nous travaillons pas mal et de plus en plus avec le CLJ. Je vous en remercie.

**Mme le MAIRE.** - Nous vous repassons la parole.

**M. AYISSI.** - Pour répondre à votre question : des liens sont-ils mis en place avec les anciens ? Le meilleur exemple est Sarah. Comme nous l'avons dit, le CLJ marche. C'est une superbe idée mais les anciens sont automatiquement attirés et veulent voir ce que le CLJ devient au cours des années.

Qu'entendons-nous par lien avec les élus ? Comme Monsieur a pu le dire, la jeunesse n'appartient pas qu'à la jeunesse. Nous nous sommes rendu compte, notamment avec le congrès de Strasbourg, que le CLJ pouvait réfléchir avec les élus sur ce qui se passait dans leur ville.

Nous voudrions maintenant sortir de la jeunesse, sortir de notre secteur de confort pour réfléchir aux questions qui concernent tous les habitants et pas seulement les jeunes.

**M. KAHALE.** - Je tenais à vous remercier avant tout pour vos mots, c'est très touchant, cela met vraiment en avant la jeunesse. Tout à l'heure, on parlait de : ne plus être jeunes, c'est avoir des lunettes entre autres. Non, en fait, la jeunesse ne s'arrête pas à cela. Je porte moi aussi des lunettes, je les ai juste oubliées. La jeunesse s'arrête quand vous décidez que votre jeunesse s'arrête. Certes, la jeunesse concerne une tranche d'âge mais...

*(Rires...)*

Vous comprenez ce que je veux dire. Si l'on veut mener des projets, on le peut faire, il suffit d'avoir la volonté. En l'occurrence, vous constatez que nous l'avons et que vous l'avez aussi pour mener d'autres projets qui concernent votre axe. Nous avons cette volonté et souhaitons toujours la développer davantage, comme vous l'avez dit.

Il y a énormément de questions. Je ne m'y attendais pas, au début, je ne les ai pas notées.

Pour vous répondre Monsieur, vous qui avez proposé une rencontre, c'est un plaisir pour nous de vous recevoir... les rôles s'inversent...

*(Rires...)*

Plus les élus ou les Conseillers municipaux viennent nous voir et plus nous sommes heureux car nous pouvons nous épanouir, même si nous sommes le CLJ, en dehors de cet axe de jeunesse car cela concerne un peu tous les territoires de la ville.

S'agissant de la question sur le budget, j'ai une réponse que je ne donnerai pas. Je vais laisser les autres s'exprimer et je reviendrai sur les différents aspects.

**Mme NDJEHOYA.** - J'ai une réponse pour le budget. Nos projets sont pour tous les habitants de la ville. Ils ne sont pas ciblés sur à un âge, c'est ouvert à tout le monde à part le bal des collégiens

bien évidemment.

*(Rires...)*

Nous pourrions même sortir des tableaux Excel. Je m'entraîne avec Sarah sur cela d'ailleurs.

Ce ne serait pas un problème pour les habitants. Nous sommes en mesure de prouver par A plus B ce que nous dépensons et la manière dont nous le dépensons.

**Mme MOUTAOUKIL.** - Ils sont tout à fait préparés à le faire.

**M. AYISSI.** - Pour répondre à ta question Mouloud : comment toucher les jeunes qui sont peut-être moins concernés par la citoyenneté ? C'est un de nos principaux objectifs. Nous avons accompagné Yazid Kherfi quand il est venu sur la ville.

Ce sont des projets que nous portons à travers des réflexions autour de : quel débat pourrait toucher le plus de jeunes ou de quelle manière pourrait-on les amener vers nous, vers la citoyenneté ? C'est quelque chose auquel nous réfléchissons.

**M. KAHALE.** - Nous ne pensions pas que ce serait organisé de cette façon. Pour essayer de répondre aux questions notamment celle sur le lien entre les anciens du CLJ et les nouveaux arrivants, il y a toujours ce contact, tu le disais Dylan notamment avec Sarah qui est une ancienne du CLJ, parce que, même ceux qui sont partis, reviennent pour les projets. Sarah nous appelle pour nous faire revenir quand nous ne le pouvons pas car, à certains moments, nous avons des impératifs que ce soit en termes d'études ou de travail. Nous essayons toujours d'écouter les idées du CLJ des mineurs car elles sont souvent novatrices par rapport à celles que nous avons et de donner des conseils.

Si le groupe veut mener un événement, on sait par rapport à cet événement mené auparavant ce qui peut fonctionner ou ce qui ne fonctionnerait peut-être pas. Nous essayons vraiment d'être toujours complémentaires. Nous sommes toujours dans cette démarche.

On parlait également de l'ouverture aux autres jeunes. Parlez-vous des jeunes des autres villes ?... Je vais rester sur les autres jeunes de la ville de Bagneux, ceux qui ne font pas partie du CLJ. Nous nous ouvrons de plus en plus. Les jeunes sont de plus en plus attirés. Le CLJ a lieu à l'espace Marc Lanvin. Il y a cette connexion entre le club, donc les vacances organisées pour les jeunes et le CLJ. Le club va parler du conseil local. Le club, ce sont des jeunes qui viennent notamment de Maurice Genevoix et d'autres endroits. Ces jeunes vont parler directement dans leur lycée. C'est la bouche-à-oreille qui fonctionne. Avec les réseaux sociaux, je pense vraiment que le CLJ va voir augmenter son nombre d'adhérents dans les prochains mois et prochaines années. Nous n'en avons aucun doute notamment avec les projets que nous souhaitons mener dans l'avenir.

Je terminerai par toi, Mouloud, sur cette citation que je vais retourner : on ne perd jamais, soit on gagne, soit on apprend. Je pense que c'est ce qui va se passer pour l'OM, l'OM va apprendre ce soir.

*(Applaudissements...)*

*(Rires...)*

**Mme NDJEHOYA.** - Pour la festivité en lien avec la réflexion, une énorme réflexion est menée en amont. Les deux groupes se switchent pour réfléchir. Cela a changé, nous faisons nos projets par pôle. Pour que cela avance plus vite, cela se fait par groupe. Nous réfléchissons plus vite et avançons plus vite. On mélange les deux, le CLJ des mineurs avec le CLJ des majeurs.

Pour répondre à la question de l'énergie, le CLJ, c'est un peu comme une famille. Ce n'est pas une énergie qui part à gauche et qui revient à droite. L'énergie est la même pour tous. Du coup, nous travaillons tous ensemble, main dans la main et restons connectés ensemble.

*(Applaudissements...)*

**M. KAHALE.** - Encore une fois, merci de nous avoir reçus et continuez vraiment à nous faire confiance, nous ne vous décevrons pas.

Une parenthèse, vous le savez sûrement mais le plus jeune sénateur de France a seulement 26 ans. C'est la preuve même que l'on peut faire confiance à la jeunesse et que la jeunesse peut aller très loin dans ses idées.

Merci beaucoup.

*(Applaudissements...)*

**Mme le MAIRE.** - Au nom de l'ensemble du Conseil municipal mais aussi du public qui est là, nous pouvons vous remercier d'être venus passer un moment avec nous ce soir.

J'ai entendu aussi un certain nombre de choses dans vos propositions. J'ai retenu votre envie d'être consultés sur le sport, la culture et l'aménagement. C'est une interpellation directe aux élus et à celles et ceux qui assument ces délégations.

Je pense que ce serait bien qu'ils puissent s'organiser une rencontre avec les élus, les directeurs de service de la ville qui ont en charge ces questions car je pense que si vous avez envie d'être consultés, c'est que vous avez des choses à nous dire sur ce que vous souhaiteriez voir améliorer dans la ville de ce point de vue et, en tout état de cause, comment vous pouvez y apporter vos contributions et propositions. Laurent Carteron a fait la proposition tout à l'heure sur les questions de la mémoire et de la paix. J'ai entendu votre demande de travailler avec nous sur ces questions. Je pense qu'il est tout à fait possible de le faire. Il nous revient maintenant de l'organiser.

La question du budget, nous n'allons pas la régler ce soir, mais il est important d'y réfléchir.

Ni la ville ni son Maire que je suis sont fermés à cette question. Il faut que nous puissions avancer sur une proposition qui réponde aussi aux objectifs évoqués par Claire Gabiache tout à l'heure, cela veut dire notamment des comptes rendus d'activité, etc. qui sont publics. J'ai bien entendu ce qu'a dit Whitney, vous savez bien tenir les tableaux avec les recettes et les dépenses.

Un dernier mot, je trouve que ce que nous avons vu avec vous ce soir, c'est d'abord votre plaisir d'être ensemble, c'est bien de faire un groupe ensemble, puis le plaisir du dialogue, le plaisir d'apprendre, vous l'avez souligné à plusieurs reprises, le plaisir d'aller vers les autres et ce plaisir de construire la ville de demain et les projets pour vous-mêmes évidemment, pour tous les jeunes de la ville, mais aussi, vous l'avez beaucoup dit, pour l'ensemble des habitants de la commune, pour la communauté balnéolaïse. Il était évidemment très intéressant de vous entendre le répéter ce soir.

Un grand merci à vous pour votre présence et à très bientôt pour de nouveaux rendez-vous.

Merci à vous.

*(Applaudissements...)*

**Mme le MAIRE.** - Vous pouvez rester pour celles et ceux qui le souhaitent, mais vous pouvez aussi partir, il n'y a pas de souci, nous ne nous en offusquerons pas.

*(La séance est reprise à 21 h 40.)*

**Mme le MAIRE.** - Chers collègues, nous rouvrons la séance du Conseil municipal.

Avant de commencer l'ordre du jour, je souhaite recueillir votre accord pour ajouter un point, 18 bis, à l'ordre du jour, qui concerne la politique de la ville afin que nous puissions voter ce soir une adresse au Président de la République.

Nous faisons partie de l'association villes et banlieues, l'association qui regroupe les maires et les villes des banlieues les plus populaires. Vous avez peut-être suivi le fait que, suite aux états généraux à Grigny, le Président de la République a décidé de demander à Jean-Louis Borloo de produire un rapport sur la situation dans les banlieues et ce qu'il y aurait besoin de mettre en place.

L'association villes et banlieues nous a demandé de faire adopter une adresse commune avant le 22 mai prochain, jour de l'annonce du Président de la République, partout où il y avait des Conseils municipaux. Nous pouvons vous la distribuer tout de suite, mais je me dois de vous demander de rajouter un point 18 bis. S'il n'y a pas unanimité du Conseil pour l'ajouter, je ne peux pas l'ajouter à l'ordre du jour.

En seriez-vous d'accord ?

*(Approbation.)*

Nous l'ajouterons donc après la 18, en 18 bis.

Nous avons à approuver le compte rendu du Conseil du lundi 19 mars.

◆ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ?...

*(Aucune.)*

☞ **VOTE : LE COMPTE-RENDU EST APPROUVE A L'UNANIMITE**

Nous avons quatre délibérations consécutives à la démission de Catherine Dard que j'évoquais en début de séance et donc à l'installation de Thierry Lefresnes à qui je renouvelle mes vœux de bienvenue.

<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>
--------------------------------

**01 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

**REPLACEMENT DANS LA COMMISSION DROITS ET CITOYENNETE SUITE A LA DEMISSION DE MME DARD**

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**02 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

**REPLACEMENT DANS LA COMMISSION EDUCATION ET EPANOUISSEMENT SUITE A LA DEMISSION**

**DE MME DARD**

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**03 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°DEL\_20141216\_12 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014 PORTANT DESIGNATION DE REPRESENTANTS DEVANT SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE HENRI BARBUSSE, SUITE A LA DEMISSION DE MME CATHERINE DARD**

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**04 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

**REPLACEMENT DANS LE GROUPE DE TRAVAIL REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE SUITE A LA DEMISSION DE MADAME DARD**

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

<b>FINANCES</b>
-----------------

**05 - PROVISION SEMI-BUDGETAIRE**

**REPRISE SUR PROVISION SEMI-BUDGETAIRE POUR RISQUE DE CONTENTIEUX AVEC LA SARL CHARPENTE CENOMANE**

**Mme le MAIRE.** - Nous avons évoqué ce contentieux et avons inscrit une provision semi-budgétaire. Au dernier Conseil municipal, nous avons voté l'accord transactionnel. Il nous revient de délibérer ce soir pour reprendre cette provision semi-budgétaire.

Je pense qu'il n'y a pas de débat. C'est technique.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**06 - REMISES GRACIEUSES**

**REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNEES 2015 A 2017.**

**Mme le MAIRE.** - Je pense qu'il n'y a pas de souci non plus.

(Aucun.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Mme le MAIRE.** - Je passe la parole à Yasmine pour les garanties communales, nous en avons plusieurs pour la réhabilitation des logements d'HLM IDF Habitat.

**07 - GARANTIES COMMUNALES**

**DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SOCIETE ANONYME D'HLM IDF HABITAT POUR UN PRET D'UN MONTANT DE 1 180 000 € SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A FINANCER PARTIELLEMENT LA REHABILITATION DE LA TOUR 2 DU 21 RUE DES CUVERONS A BAGNEUX (96 LOGEMENTS SOCIAUX)**

**08 - GARANTIES COMMUNALES**

**DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SOCIETE ANONYME D'HLM IDF HABITAT POUR UN PRET D'UN MONTANT DE 1 196 000 € SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE LA TOUR 3 DU 1 RUE DES TERTRES A BAGNEUX (92 LOGEMENTS SOCIAUX)**

**09 - GARANTIES COMMUNALES**

**DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SOCIETE ANONYME D'HLM IDF HABITAT POUR UN PRET D'UN MONTANT DE 1 021 200 € SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A FINANCER PARTIELLEMENT LA REHABILITATION DE LA TOUR 4 DU 11 RUE DES TERTRES A BAGNEUX (92 LOGEMENTS SOCIAUX)**

**Mme BOUDJENAH.** - Nous avons trois délibérations successives pour les trois tours que IDF Habitat a commencé à réhabiliter, aux 1 et 11 rue des Tertres et la Tour 2 du 21 rue des Cuverons.

Le plan de financement d'IDF Habitat repose sur deux types de prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations : un Prêt Haut de Bilan Bonifié et un Éco-prêt. Nous avons déjà délibéré pour apporter la garantie de la ville pour le Prêt Haut de Bilan Bonifié en juin 2017 et, là, IDF Habitat s'adresse à la ville pour la garantie totale du prêt Éco-prêt qui est composé de trois contrats différents. Vous les avez sous les yeux, c'est pour cela que nous devons délibérer trois fois à la demande de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je précise, comme l'indique le rapport, que, puisqu'il s'agit de réhabilitations de logements sociaux, la garantie communale sollicitée par IDF Habitat n'entre pas dans le cadre du ratio prudentiel d'endettement de la ville qui continue de s'établir à 8,65 %, bien en deçà des 50 % autorisés.

Nous avons 3 délibérations similaires pour les trois types de prêts.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des questions ?

**M. MARTIN.** - Lors du vote du 3 octobre 2017, nous nous étions abstenus. Nous confirmons ce soir notre vote, l'abstention car nous avons toujours les mêmes interrogations qu'en octobre 2017. En effet, ces trois tours datent des années 60 et sont faites de matériaux dangereux pour les habitants. Les peintures contiennent de l'amiante, il y a des tuyaux en plomb dans les sous-sols et les caves, les circuits électriques sont obsolètes, les circuits de gaz également, il y a du béton armé, donc une isolation très faible voire inexistante, une isolation phonique à déplorer.

Quand je regarde le descriptif des travaux prévus, à part la rénovation des circuits électriques dans

l'ensemble des appartements, je ne vois rien sur le remplacement de la tuyauterie dans les parties privatives et les parties communes y compris en sous-sols, les tuyauteries pour l'eau et le gaz. Je ne vois rien sur la demande d'étude d'un niveau d'amiante sur les peintures et les plaques isolantes. Je ne vois rien sur l'insonorisation des appartements.

À l'époque, j'avais utilisé l'expression suivante : "nous ne referons jamais du neuf avec du vieux". On peut voir l'évolution des rénovations effectuées notamment à la Pierre Plate, on est obligé de tout refaire. Là, on part dans un projet d'ampleur.

Concernant la garantie communale demandée par IDF Habitat, nous avons toujours du mal à accepter que la commune accorde une garantie totale à une Société dont le siège se trouve dans le 94 en prétextant qu'en contrepartie IDF Habitat s'engage à octroyer à la commune de Bagneux un droit de réservation de 30 % de l'ensemble des logements sociaux, soit 83 logements.

Il faut se rappeler que, quand la Semaba gérait ces immeubles, on avait la totalité des appartements sociaux.

**Mme SEISEN.** - C'est faux, c'est impossible.

**M. MARTIN.** - Peut-être.

Ces quelques travaux apporteront toutefois un confort a minima aux habitants, c'est important car ils souffrent et se plaignent. C'est pour cela que nous nous abstenons, que nous ne votons pas contre ce projet.

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme GARGARI.** - Madame le Maire, chers collègues, lors du Conseil municipal du 3 octobre 2017, nous sommes déjà intervenus sur cette délibération.

Nous maintenons que ces réhabilitations ne sont malheureusement que de simples pansements, une nouvelle réhabilitation avant la prochaine. Ce n'est pas suffisant. Il faut en faire plus, une démolition, une reconstruction de logements neufs qui répondent aux normes actuelles et aux besoins des habitants vivant de nombreuses difficultés au quotidien et regardant de loin les transformations dans leur quartier, il nous paraît normal qu'ils bénéficient eux aussi d'une meilleure qualité de vie par l'amélioration de leur habitat, même si cela représente un coût plus élevé, donc on va s'abstenir aussi.

**Mme CILLIERES.** - Pour réagir comme Vice-présidente d'IDF Habitat, ces travaux de réhabilitation assez profonds des logements qui sont menés ne sont pas du tout des pansements. J'en veux pour preuve les retours très positifs que nous avons des habitants qui attendaient cela depuis très longtemps, mais si vous le souhaitez nous pouvons aller voir sur place, vous verrez la qualité des travaux réalisés. Je ne vous dis pas tout ce qui est fait, c'est marqué dans le rapport. Je voulais revenir sur le contexte politique puisque vous parlez de réhabilitation a minima. Le fait est qu'aujourd'hui nous n'avons plus de soutien de l'État et avec la loi Elan qui en train d'être préparée par le Gouvernement, ce sera encore pire. Je trouve un peu fort de café que vous vous absteniez dans ce contexte qui nous met en grande difficulté justement pour les réhabilitations de logements sociaux et la construction de neuf. Je crois qu'il n'est pas trop dans les tuyaux de l'actuelle majorité présidentielle de nous soutenir sur ce type de projet de réhabilitation.

**Mme SEISEN.** - Deux éléments. Dire que, quand un logement a 50 ans, il suffit de le détruire et d'en construire du neuf, c'est méconnaître vraiment profondément le logement. Heureusement, ce n'est pas durable, soutenable d'un point de vue écologique, sinon il faudrait tout raser car,

globalement, les logements sociaux sont de meilleure qualité en termes de procédés constructifs que le logement libre. Les bailleurs sociaux, quoi que l'on en dise, quand ils font construire un bâti, ils le gèrent. Un promoteur quoi que l'on en dise, il le vend et, ensuite, il n'est plus là. Il se fait son bénéficiaire, c'est son rôle, la question n'est pas de leur jeter la pierre, mais il n'est pas là pour les gérer.

Oui, historiquement, globalement, le logement social est de meilleure qualité en termes de bâti. Voilà pour le premier élément.

Le deuxième, ignorer la soutenabilité sociale : que signifie reloger des milliers et des milliers de personnes quand le bâti peut être réhabilité grâce aux procédés extrêmement performants auxquels on fait appel en milieu occupé - il y a quelques prouesses techniques - de l'isolation par l'extérieur, le gros de l'impact sur la déperdition énergétique d'un bâtiment. Ce sont des choses qui sont amenées à redonner plusieurs dizaines d'années de vie à des logements. Au lieu de bloquer toutes les attributions parce que quand il faut reloger des personnes - je fais un aparté - ce ne sont pas nos villes voisines et les villes du département des Hauts-de-Seine qui nous aident beaucoup, y compris quand des ménages souhaitent se rapprocher de leur lieu de travail.

Nous, nous avons toujours pris l'engagement de reloger tout le monde sur la commune de Bagneux s'ils le souhaitent. Nous ne sommes pas dans un monde où il est très facile de reloger beaucoup de personnes.

Je souhaite également rappeler que les demandes de logements sociaux rendent les choses encore plus difficiles puisque, sur la ville de Bagneux, plus de 7 000 Franciliens demandent d'accéder à un logement. Or, tout contingent confondu, nous avons environ 500 attributions par an.

Nous sommes dans une situation très tendue. Si nous étions dans une situation idéale, une situation où tout le monde faisait sa part en termes de solidarité et d'accès aux logements sur l'ensemble de l'Île-de-France, peut-être envisagerions-nous les choses différemment. En tout cas, en termes de soutenabilité sociale, ce n'est pas entendable.

S'il y a démolition et construction, c'est que l'on a fait la preuve que, d'un point de vue économique, urbain, social et technique puisqu'il n'y a pas qu'un aspect à regarder, cela ne pouvait pas être mieux en réhabilitant. Cela dépend aussi de la manière dont les choses ont évolué avec l'ANRU (l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine) qui a précédemment... Bref, je passe l'histoire. Il faut tout de même connaître un peu ces procédés et la machine financière qu'il y a derrière ainsi que les enjeux.

Est-il vraiment normal que ce soit une collectivité locale qui doit mettre au pot pour permettre aux réhabilitations de sortir ? Est-il vraiment du rôle d'une collectivité locale comme Bagneux qui n'est pas la plus riche de France loin de là... Évidemment, ces problématiques ne sont pas rencontrées à Neuilly-sur-Seine qui pourtant dispose peut-être de beaucoup plus de moyens pour mettre au pot. Ce sont toujours un peu les mêmes qui payent pour faire leur propre solidarité sur leur propre territoire. À un moment donné, cela suffit.

Autre élément, la garantie sur les emprunts, quelque chose de classique. La demande d'une contrepartie en réservation de logements n'est jamais une garantie totale. Il n'a jamais été question, en garantie des emprunts, d'avoir 100 % des réservations en contrepartie car d'autres partenaires permettent de boucler le tour de table. Des financements et des prêts sont notamment attribués par l'État.



L'État a de manière systématique 30 % de réservations : 25 % pour les publics prioritaires et 5 % pour les fonctionnaires. Action Logement a également des réservations. Sur la ville, quasiment la moitié des logements sociaux sont réservés à Action Logements. Il y a enfin les autres partenaires : parfois les départements, les régions et les communes qui, proportionnellement, quand ils participent au financement ont des réservations.

Dans un contexte où nous n'avons plus la délégation du contingent préfectoral, la ville ne peut agir que sur 17 % des logements sociaux, la moindre des choses est que, quand on met au pot et que l'on permet la réhabilitation de logements sociaux, on puisse avoir une contrepartie pour les habitants de Bagneux. Sur notre contingent, nous positionnons avant tout des Balnéolais, ce qui n'est pas le cas sur le contingent d'Action Logements qui a une très faible politique si ce n'est quasi inexistante de lien entre le territoire et les logements qui se libèrent, sans compter la Préfecture qui, aujourd'hui, est dans une logique de chiffres sur le placement et le remplissage d'objectifs sur les publics prioritaires, à savoir DALO et les ménages les plus en difficulté. Ce n'est pas tout à fait à Bagneux je pense qu'il est pertinent de mettre haut le curseur, compte tenu de la population que nous accueillons nombreuse sur notre territoire alors même que nous n'arrivons déjà pas à répondre aux demandes des Balnéolais.

**Mme BOUDJENAH.** - Quelques éléments supplémentaires car Hélène Cillieres et Nadia Seisen ont dit beaucoup de choses. Je pense que les locataires des 3 tours apprécieront le vote des uns et des autres de ce soir. Chacun prend ses responsabilités.

J'ai envie d'ajouter pour l'histoire et pour que tout le monde se la remémore que la ville a pris ses responsabilités pour qu'une rénovation ambitieuse qui aille au bout, nous ne parlons pas que des 3 Tours, puisse se faire dans ce quartier.

Tout le monde n'a peut-être pas en tête tous les épisodes mais il y a eu un acharnement j'ai envie de dire de la part de la ville pour obtenir les financements nécessaires de la part de l'ANRU et du département. La ville y a également contribué. Tout le monde sait comment ce quartier s'est transformé de manière très importante ces dernières années. Il était urgent même urgentissime j'ai envie de dire que les immeubles des années 60... Cela dit, les années 60, ce n'est pas non plus si loin que cela... puissent retrouver une nouvelle vie sans forcément que tout soit démolé. Le relogement de l'ensemble des ménages de la Barre des Tertres a déjà été une aventure extrêmement longue et difficile. Les locataires, comme l'a dit Hélène Cillières, attendent depuis longtemps que ces tours soient réhabilitées.

Par rapport à vos propos, Monsieur Martin, sur l'amiante, nous n'avons pas avec nous les techniciens d>IDF Habitat pour vous apporter toutes les réponses techniques, mais si vous le souhaitez, nous pouvons vous faire passer d'autres informations. Je sais pour l'avoir vécu du temps de la Semaba que nous avons mené des études pendant longtemps. Il y a même deux maîtrises d'œuvre différentes. Deux équipes d'architectes différentes avec deux bureaux d'études ont travaillé de manière très sérieuse et très poussée, les normes sont très strictes. Bien sûr, il a fallu faire des choix. Les montants représentent déjà au total un peu plus de 10 M€, des sommes extrêmement importantes pour un bailleur comme IDF Habitat pour "uniquement" 280 logements. Il a fallu faire des choix. Certes, la réhabilitation aurait pu être encore plus importante, plus poussée mais ce soir, nous n'en serions pas à en parler pour qu'elle se fasse si ces choix n'avaient pas été arrêtés.

Une dernière réponse à ce que vous avez dit Monsieur Martin, vous avez parlé de la garantie à 100 %. Je rappelle ici aux collègues qu'IDF Habitat n'est pas le seul bailleur auprès duquel la

commune apporte sa garantie à 100 %. Chaque fois qu'un bailleur la demande, la ville le fait au niveau demandé. Si je ne m'abuse, au dernier Conseil municipal, nous avons voté pour I3F, c'était 100 % à la demande d'I3F pour une réhabilitation.

J'ajouterai que, même si le siège d'IDF Habitat est dans le 94, la ville de Bagneux est actionnaire de ce bailleur. De plus, ce n'est pas n'importe quel bailleur. Il n'y a aucun scrupule à apporter notre garantie. En contrepartie, non seulement, cela permettra aux locataires résidant aujourd'hui dans ces 3 tours de bénéficier de confort, notamment d'isolation en vue des prochains hivers, cela fera reculer la précarité énergétique, mais cela permettra aussi à la ville, au fur et à mesure que les logements se libéreront, de bénéficier d'un nombre d'attributions à hauteur de 30 %, ce qui nous paraît extrêmement appréciable.

**Mme le MAIRE.** - J'ajouterai un élément aux propos de nos collègues afin que tout le monde ait bien en tête qu'il s'agit de logements anciennement Icade, donc des logements qui ont été rachetés par des bailleurs qui ont repris des années et des années d'emprunt sur des logements déjà amortis. Je le dis parce que les anciens logements Icade, au nombre d'environ 3 000 sur la ville, rachetés par des bailleurs de logements sociaux, datent tous à peu près des mêmes années.

Vous imaginez bien que ces bailleurs qui ont racheté ces logements sociaux, je le dis clairement, ne l'ont pas fait pour les démolir. On ne peut pas demander à des bailleurs de racheter des logements et d'emprunter pour les démolir deux, trois ou cinq ans après. Ce n'est pas possible.

Aujourd'hui, le seul endroit où l'on est en capacité de le faire, c'est à la Pierre Plate et pas sur la totalité des logements, sur presque 300. Cette opération est rendue possible parce que l'ANRU intervient et qu'il y aura des financements pour accompagner ce projet, sinon, nous aurions été dans la même difficulté.

Je le dis parce qu'il faut vraiment que nous l'ayons en tête dans la réflexion que nous avons. Les bailleurs de logements sociaux ont racheté ces logements déjà amortis. En gros, la collectivité les paye deux fois car le logement social, c'est semi-public j'ai envie de dire. C'est tout de même le premier scandale. Nous avons essayé de poursuivre la rénovation complète du quartier en faisant en sorte que ces trois tours bénéficient d'une rénovation de bon niveau. Nous aurions évidemment aimé faire plus et mieux. Si nous avions eu plus de subventions et de moyens, nous aurions fait plus et mieux.

À l'époque, il y avait même des extensions avec de nouveaux balcons. Des projets plus importants et plus coûteux financièrement ont été envisagés. Là, nous avons plutôt privilégié le confort, de refaire ce qui est nécessaire pour mieux vivre dans ces logements. C'est ce que nous sommes en train de faire.

Nous avons trois délibérations à voter.

☛ **VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 7 :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

☛ **VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 8 :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

☛ **VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 9 :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

## AMÉNAGEMENT URBAIN

### **10 - TARIFS**

**REVALORISATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE, DE LA REDEVANCE D'ANIMATION ET DE STATIONNEMENT**

**M. ROMERO AGUILA.** - Ces droits sont liés aux marchés Léo Ferré et du centre-ville. Vous avez sans doute pu le constater, le marché Léo Ferré a commencé sa mue. Il ouvrira d'ailleurs demain dans le nouveau chapiteau. Il est quasiment totalement en place. Quelques commerçants doivent encore s'installer pour être prêts dimanche prochain. Pour l'essentiel, c'est fait. En raison de ce que cela peut créer comme désagréments et comme sujets de devoir transporter leur espace commercial, il est retenu ici pour le marché Léo Ferré de ne pas toucher à la redevance.

En revanche pour le marché village, qui a été ouvert à l'automne dernier, j'en profite ici pour souligner que ce marché fonctionne bien, il a redynamisé le centre-ville le samedi matin, ce dont nous pouvons nous réjouir, il est proposé une augmentation de la redevance de 1,34 %. Cela a été proposé au sein de la commission avec les représentants des commerçants et cela a été adopté à l'unanimité.

Voilà, dans l'esprit, ce que je vous propose d'approuver : le maintien des droits de place approuvé en 2017, qui ne bougent pas pour Léo Ferré, la revalorisation du droit de place du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 décembre 2019 pour le marché village et la revalorisation de la redevance d'animation publicité du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 décembre 2019 sur les deux marchés, selon les tarifs qui vous sont proposés.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

**Mme GARGARI.** - Pourquoi les abonnés paient-ils le mètre carré couvert comme découvert plus cher que les volants ? Les abonnés devraient, comme cela se fait dans d'autres villes, bénéficier d'un tarif réduit compte tenu de leur fidélité ?

**Mme le MAIRE.** - Les abonnés paient plus cher parce qu'ils sont sous le marché couvert, ils sont donc sous la halle alors que les autres arrivent avec leur matériel. Ils ont une prestation, ils ont une halle, ils n'ont pas de matériel à amener, ils ont l'électricité, etc. alors que les autres arrivent et mettent eux-mêmes leur stand parapluie, on va le dire ainsi ! Dans la réfection du marché que nous entreprenons aujourd'hui, ce qui coûte cher, c'est la requalification complète de la halle du marché. C'est là que nous investissons essentiellement.

**M. ROMERO AGUILA.** - Il y a un autre élément lié à cela : quand vous êtes abonné, vous avez

le droit d'être là et la garantie de votre espace, ce qui n'est pas le cas pour les non-abonnés.

**Mme GARGARI.** - Pour les non abonnés qui viennent et qui repartent, cela devrait être plus cher. Ce serait logique.

**M. ROMERO AGUILA.** - Les non-abonnés peuvent venir mais ne sont pas assurés d'avoir une place, tandis que les abonnés en ont l'assurance.

Aujourd'hui, il n'existe pas d'abonnés qui ne soient pas dans le marché couvert. Le tarif indiqué là est donc théorique. Ce sera sans doute amené à bouger car c'est un élément de négociation que nous avons avec les commerçants sur la possibilité d'avoir un abonnement. Cela nous permettra de maîtriser les volants, la mobilité et le choix que la ville pourra avoir sur les commerçants que l'on installera sur le marché y compris sur la partie réservée à ce que l'on appelle aujourd'hui les volants.

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

### **11 - PLAN DE REDYNAMISATION DE L'APPAREIL COMMERCIAL DE BAGNEUX FISAC**

**APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OPERATION COLLECTIVE AU TITRE DE LA 3EME TRANCHE DU FISAC DANS LE CADRE DU PLAN DE REDYNAMISATION DE L'APPAREIL COMMERCIAL DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER**

**M. ROMERO AGUILA.** - Le FISAC est un fonds d'intervention qui a pour objectif de dynamiser la ville. Là, on traite la question du reliquat de ce qui reste sur ce FISAC. Il a été un peu long à mettre en place car une dernière tranche a été notifiée de manière extrêmement tardive, en 2015. Il nous reste globalement, 125 200 €. C'est inscrit au budget de la ville.

Nous avons une petite difficulté : nous avons besoin d'un peu plus de temps pour mettre en œuvre ce FISAC.

Mme le Maire a envoyé un courrier à la DIRECCTE d'Île-de-France pour pouvoir obtenir une prorogation, ce qui a été accepté pour une durée d'un an. Cela va donc permettre d'écluser ce reliquat jusqu'au 3 février 2019.

Les actions qui vont être menées vont être essentiellement des actions de fonctionnement : formation de professionnalisation des commerçants, animation. Je vous donne un exemple très précis, on a aujourd'hui le marché du samedi matin. Des habitants d'autres villes s'y rendent, ce qui est une bonne chose, mais il n'y a pas de connaissance sur l'offre qui existe dans le prolongement de la rue. Nous allons en discuter avec les commerçants du centre-ville, il est question de mettre en place une communication spécifique autour du marché du samedi matin pour informer les usagers venus d'autres villes qui ne connaissent pas forcément le centre de leur existence.

Il y a aussi des actions de communication liées au marché de Noël, il s'agit d'actions assez traditionnelles, et des actions d'investissement, des actions liées aux rénovations de devantures. Celles que nous avons poussées de manière assez spécifique sont celle sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap ainsi que l'aide à la sécurisation de l'espace de vente.

Pour vous citer un exemple, de nouveaux commerçants s'installent en centre-ville. Je sais qu'une demande va avoir lieu de la part du fleuriste qui essaie d'obtenir un équilibre sur son lieu de vente : il a besoin de plus de visibilité. Je sais qu'il est accompagné par les services de la ville pour le montage du FISAC.

Cela nous donne donc un peu plus de temps pour évaluer ce reliquat.

**Mme GARGARI.** - L'étude de programmation et de la recomposition commerciale de la ville aurait dû, dès le début, dès 2006 se faire à l'échelle de la ville. Comment allez-vous anticiper la rénovation de la RD 920 dont les travaux débiteront en 2021 pour une politique de redynamisation des commerces cohérente et efficace en sachant que l'aide FISAC touche à sa fin dans moins d'un an ?

**M. ROMERO AGUILA.** - D'une part, le FISAC arrive à sa fin car il n'existera plus. Nous sommes là dans l'utilisation très concrète de ce fonds.

La redynamisation de la RD 920 sera posée en son temps. Nous ne sommes pas tenus par le FISAC pour avoir un travail spécifique là-dessus. Nous avons une action de réflexion sur l'ensemble de la rénovation de la RD 920 et de l'ensemble des zones commerciales en cours parce que la question posée sur le commerce à Bagneux tient aux centralités très diversifiées. Nous avons travaillé sur le FISAC dans les bas-Longchamp de manière très spécifique. Le travail du point de vue de l'amélioration de ce qu'était la structure est plutôt satisfaisant. D'autres problématiques qui sont d'une autre nature et pas toujours des contingences liées à la ville se posent. Le travail de réflexion lié à la RD 920 est en cours. Nous allons nous y attaquer. Ce n'est pas forcément le FISAC qui pourra, vu l'ampleur des travaux et la redynamisation, assurer ce genre d'action.

**M. MARTIN.** - J'avais un peu le même type de questions : Qu'est-ce qu'il y aura après le FISAC. Apparemment, on ne le sait pas. Lors de la commission de lundi dernier, j'ai posé deux interrogations. Le FISAC a fait une étude de programmation et de recomposition commerciale à l'échelle de la ville. Je ne sais plus si j'ai eu ou non connaissance de cette étude. Pourrions-nous l'avoir pour l'ensemble des élus du Conseil municipal ? Voilà pour ma première question.

Il est vrai que la formulation du rapport de présentation n'était pas trop claire. Nous avons pas mal discuté dessus car nous avons l'impression qu'il y a un budget supplémentaire en 2018, remis sur la table, pour compléter les actions qui n'ont pas été menées, mais nous avons eu l'explication par M. Fabbri. Je comprends que l'on est sur un budget constant avec des actions constantes.

Nous aurions voulu avoir un rapport qualitatif sur les actions du FISAC depuis 2006, avoir l'ensemble de toutes les actions fixées initialement et voir leur réalisation, avoir le nombre de devantures rénovées depuis 2006, le nombre de magasins mis aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et le nombre d'animations financées par le FISAC depuis 2006.

Effectivement, depuis 2006, des actions ont été remontées chaque année, mais il serait intéressant d'avoir un bilan global depuis 2006, d'autant plus que l'on arrive à la fin des trois tranches.

Merci.

**M. ROMERO AGUILA.** - L'étude dont vous parlez est une étude du Cabinet Inten'cité. Elle est bien entendu à votre disposition.

En 2006, je n'étais pas là, mais il semble qu'à chaque niveau de tranche, un bilan a été fait. Je pense que l'on peut compiler l'ensemble des éléments. Cela un intérêt d'archiviste assez notable,

mais comme le FISAC n'existera plus... Ce n'est pas de notre fait. Si vous constatez que l'État manque à un certain nombre d'engagements, je ne peux qu'aller dans votre sens, Monsieur Martin, nous sommes tout à fait d'accord. Après, ce sera un bilan, on pourra le présenter en tant que tel. Malheureusement, cela ne permettra pas de dresser des perspectives. Or, je pense que c'est ce qui nous intéresserait, vous et moi.

**Mme le MAIRE.** - Pour informer les collègues, nous avons répondu à l'appel à projets de la métropole sur centre-ville vivant. Je ne sais pas si nous serons retenus, c'est au niveau de la Métropole du Grand Paris, mais cela ne concerne que le centre-ville. Nous espérons que cela nous permettra de développer quelques actions supplémentaires et qu'elles soient financées, éventuellement des études aussi.

**M. ROMERO AGUILA.** - Vous avez raison, Madame le Maire. Je ne veux pas jeter de mauvais sort sur nos projets mais même pour ce projet et cette participation, les recours sont relativement modestes. Nous sommes loin du montant du FISAC, c'est normal, c'est une aide de l'État. Là, nous sommes sur un appui de la métropole qui est plutôt de bonne volonté, mais elle n'a pas un gros budget et les élus ne sont pas nombreux.

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

## **12 - ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO**

### **CONSTATATION DE LA PRESCRIPTION ACQUISITIVE DE LA PARCELLE CADASTREE T N°53 SITUEE RUE DE VERDUN PAR LA COMMUNE DE BAGNEUX**

**Mme BOUDJENAH.** - Je vous fais grâce de la lecture de l'ensemble du rapport, vous avez le plan. Casino a présenté un projet aux habitants, qui étaient nombreux, lors d'une réunion publique en mars dernier, dans la ZAC écoquartier Victor Hugo, à la faveur d'un projet immobilier mixte qui se fera sur sa parcelle de logements et de reconstruction d'un supermarché neuf en RDC. En travaillant avec Bouygues Immobilier sur le permis de construire déposé en mars dernier, une parcelle de 15 mètres carrés qui fait partie du trottoir et de la rue de Verdun s'est avérée ne pas être propriété ni de la ville ni de Casino mais d'une obscure société immobilière de la Grange Ory. Je dis obscure parce qu'après moult recherches, nous n'avons retrouvé aucun ayant droit.

Cela fait plus de 30 ans que cette parcelle qui est dans une emprise de 1 024 mètres carrés, c'est de cela dont nous parlons ce soir, pas seulement des 15 mètres carrés, est à usage de voiries. Nous avons donc le droit de constater la prescription acquisitive trentenaire de la parcelle cadastrée section T53 et d'autoriser Mme le Maire à signer tous les actes, prononcer le classement et l'affectation dans le domaine public communal de cette parcelle afin que les futurs habitants puissent rentrer dans le futur immeuble en provenance du domaine communal et non d'une passerelle privée.

Voilà l'objet de cette délibération.

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il des remarques ?

**M. MARTIN.** - Nous sommes complètement intéressés. C'est très bien pour Bagneux. Je suis assez étonné de vos propos, car j'ai fait une recherche sur Internet et j'ai trouvé cette société, le nom de la gérante et son numéro de téléphone en 5 minutes. Cette Société est à Cachan au 25 Centre des Frettes. Effectivement, c'est une société de gestion de terrains. Elle n'emploie aucun employé, mais il y a encore la gestionnaire, la responsable Brigitte Bidal qui, depuis 2015, a repris

la gestion de cette société. Tout est écrit sur Internet, je n'ai pas été cherché plus loin. Cela m'étonne que le Tribunal de Greffe n'ait pas retrouvé trace de cette société.

**M. LE THOMAS.** - Cela fait plus de 30 ans que c'est utilisé comme voirie, cela nous appartient donc en propre. C'est la loi.

**Mme DREYER GARDE.** - Ce n'est pas le fait qu'on ne les ait pas retrouvés, dans le rapport, le service foncier indique : cela devait se passer, mais le transfert de propriété n'étant jamais intervenu, la commune de Bagneux a pris attache avec le greffe du tribunal. En fait, quelque chose en cours n'a pas été régularisé, a été géré pendant plus de 30 ans par la ville en bon père de famille et, à ce titre, cela appartient au domaine public. Vous avez raison, ce n'est pas tant que nous ne les avons pas retrouvés.

**M. MARTIN.** - C'est marqué comme cela dans le rapport.

**Mme DREYER GARDE.** - Effectivement, il faut peut-être être plus précis, vous avez raison, Monsieur Martin.

**Mme le MAIRE.** - Il n'y a pas de sujet plus que cela, j'imagine ?

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

**Mme le MAIRE.** - Le dossier Casino est passé lundi en commission départementale de l'action commerciale. Nous avons eu un avis très favorable de l'État, ce qui est extrêmement rare, m'ont-ils dit et un avis unanime favorable de la commission. Nous étions donc satisfaits.

### **13 - CONCESSION PLAINE DE JEUX**

**CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE COUR COMMUNE NON AEDIFICANDI GREVANT UNE PARTIE DE LA PARCELLE AG 88 APPARTENANT A LA COMMUNE DE BAGNEUX AU PROFIT DES PARCELLES AG 91 ET AG 92 APPARTENANT A LA SEMABA**

**Mme BOUDJENAH.** - Dans le secteur Plaine de Jeux où nous avons vu s'édifier trois plots dans le cadre de la concession confiée à la Semaba dont deux sur l'avenue Albert Petit, un troisième va l'être par COPIMO : 38 logements, demande de permis de construire déposée le 31 janvier dernier. À la faveur de cette délibération, on en profite pour vous informer que ces logements seront réalisés et commercialisés en bail réel solidaire.

Ce dispositif innovant, puisqu'il a été créé par la loi ALUR de 2014, permet de réduire les prix de sortie en dissociant le foncier du bail grâce à l'acquisition du foncier par un OFS, un organisme foncier solidaire dont COPIMO fait partie. L'OFS francilien a été créé récemment. L'agrément date de novembre dernier. Cette opération est une des premières en Île-de-France qui sera réalisée avec ce dispositif qui va permettre à des ménages d'acheter leur logement avec des droits réels sur leur logement en payant en parallèle une redevance correspondant au portage du foncier par l'OSF à raison de 2,6 € le mètre carré, ce qui représente une charge bien moindre que s'il devait acquérir le foncier dans un achat classique.

Pour en revenir à notre opération Plaine de jeux, nous arrivons à la fin de cette opération avec un dernier plot qui sera construit avenue Albert Petit. Cela va nous permettre de terminer les aménagements extérieurs d'entrée de la Plaine de jeux.

Suite à une réunion publique que nous avons tenue en novembre dernier, le permis de construire

est en cours d'instruction, mais tout cela nécessite que l'on constitue une servitude de cours commune de 15 mètres carrés sur la Plaine de jeux, soit l'interdiction de procéder à l'avenir à toute construction sur cette zone pour que soient garanties les vues du futur bâtiment et notamment un ensoleillement de ce futur bâtiment. Une servitude de cour commune no aedificandi de 15 mètres carrés pour un montant de 2 850 € qui seront versés par la Semaba à la ville.

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il des remarques ?

**M. KONÉ.** - Madame le Maire, il est évident que ce projet répond à un besoin croissant de logements dans notre ville. Je crois que Mme Pascale Meker sera du même avis que moi : nous regrettons le fait que ce projet se réalise dans un espace vert qu'est la Plaine Maurice Thorez, mais surtout qu'il prive les Balnéolais d'une perspective directe sur cette verdure celle du parc voisin qu'est le parc François Mitterrand. Pour la protection écologique, c'est un peu dommage, mais bon, l'observation est là, la contrainte est là, nous respectons.

**Mme le MAIRE.** - Je rappelle que ce quatrième plot est conçu dès le départ, il était inclus dès le début de nos discussions sur la plaine Thorez. Cela devait être du logement social au début et, finalement, on a décidé d'en faire aussi du logement en accession sociale à la propriété.

Évidemment, l'opération tient compte aussi de la réalisation de cette dernière partie.

**Mme MEKER.** - J'ai bien entendu votre remarque, Monsieur Koné. Il est vrai que je suis sensible à la nature en ville, etc. mais ce projet ne fait pas réellement polémique. Il faut absolument garder des espaces verts en ville. Il est de bonne facture, il est prévu depuis longtemps. D'autres projets sur la ville sont beaucoup plus complexes. De mon point de vue, ceux-là demanderaient une réflexion approfondie et à être travaillés. Il faut accompagner la densification de la région Parisienne qui est très forte surtout avec l'arrivée de deux stations de métro d'une réflexion intelligente sur le nombre de mètres carrés devant rester disponibles pour les habitants. Nous sommes à 8,5 mètres carrés d'espaces verts par habitant, il faut les maintenir et penser aussi par zone, par îlot. Ce projet s'inscrit maintenant dans le paysage. Je pense qu'il ne fait plus polémique, pour moi en tout cas.

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

#### **14 PROJET URBAIN "SITE SANOFI"**

##### **APPROBATION DE LA DENOMINATION DE VOIES NOUVELLES SUR L'ANCIEN SITE "SANOFI"**

**Mme BOUDJENAH.** - Il s'agit d'une opération en cours comme vous le savez sur l'ancien site Sanofi pour la construction d'une résidence étudiante de près de 200 chambres - elle est déjà bien avancée puisqu'il est prévu qu'elle soit livrée afin de permettre à des étudiants d'emménager pour la rentrée 2019 - et de 190 logements mixtes en accession libre à prix maîtrisé et social ainsi que des jardins partagés.

Au sein de cette opération, deux voies nouvelles sont créées : des espaces communs, tout cela sera rétrocédé à la commune à leur achèvement, mais d'ores et déjà, nous devons décider de nommer ces voies pour pouvoir adresser les futures constructions.

Nous vous proposons de nommer la voie longeant le RER qui rejoindra l'avenue Paul Vaillant Couturier qui fait deux petits virages rue du 17 octobre 1961, en référence à un événement



historique en lien avec ce quartier. En effet, le 17 octobre 1961, de nombreux Algériens vivant en région Parisienne se sont retrouvés pour manifester contre le couvre-feu qui leur était imposé à l'époque en pleine guerre d'Algérie. Un massacre a eu lieu ce jour. Il se trouve que, juste à côté, dans le square Montesquieu qui borde cette future voirie, plusieurs militants indépendantistes Algériens se sont retrouvés dans un appartement pour continuer à s'organiser ensemble.

Nous avons posé à proximité sur l'avenue Paul Vaillant Couturier une plaque que nous avons inaugurée à l'occasion du cinquantenaire de la fin de la guerre d'Algérie. Il nous a paru assez naturel de faire cette proposition pour cette première voie en référence à ces événements.

À la deuxième rue, qui sera située entre la future résidence étudiante et les futurs logements, au sein de l'ancien site Sanofi, nous proposons de lui donner le nom d'une femme, Sophie Germain, une femme scientifique en écho aux activités poursuivies sur ce périmètre pendant plusieurs décennies par le laboratoire Sanofi. Sophie Germain, une mathématicienne autodidacte, fut la première femme à obtenir le concours de l'Académie des sciences en 1816. Je trouve que donner ce nom à cette rue, qui se trouve à proximité d'un groupe scolaire puisque l'école Paul Vaillant Couturier est juste en face de ce périmètre, est un beau clin d'œil pour faire connaître aux enfants les mathématiques et leur donner envie de bien les travailler.

**Mme GABIACHE.** - Comme on l'a déjà dit dans ce Conseil municipal, le nom des rues n'est pas anodin, c'est l'histoire que l'on construit, que l'on veut transmettre. Je suis très contente des deux noms choisis pour deux axes :

Premièrement, la reconnaissance de notre patrimoine et la méconnaissance des femmes scientifiques dans le parcours scolaire. La présence féminine y est très basse dans les livres scolaires : 20 % de représentation de femmes dans les livres d'histoire et de géographie. Je suis désolée, je vois les regards qui se lèvent. Un travail sur la reconnaissance de ce que les femmes ont pu apporter en termes de progrès, en termes d'histoire est fait progressivement. Donner un nom de rue n'est pas anodin.

Notre histoire coloniale est également à connaître et à assumer. Je pense que la France a encore son passif à construire avec la question de la guerre d'Algérie. Je pense que les générations futures ont besoin que les anciens règlent cette plaie pour pouvoir mieux vivre ensemble.

C'est pour cela que je voulais faire cette intervention.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Mme le MAIRE.** - Merci aux collègues.

## **SERVICES TECHNIQUES**

### **15 - MARCHÉ TRAVAUX DE COMPLEMENT ET/OU TRAITEMENT DES CARRIERES SOUTERRAINES ET MISE EN OEUVRE DE FONDATIONS PROFONDES**

#### **APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHÉ N° 731701 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER**

**Mme le MAIRE.** - Cet avenant détaille un certain nombre d'aspects qui n'avaient pas été vus. Nous avons passé un marché global sur les carrières. Nous avons besoin de détailler un certain

nombre d'aspects complémentaires dans ce marché. C'est ce que nous avons fait. Cela a été adopté à l'unanimité à la CAO il y a une quinzaine de jours.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**16 - DEMANDE D'ENREGISTREMENT RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UNE UNITE DE TRAITEMENT DE MATERIAUX MINERAUX POUR LA GARE DE CHATILLON LIGNE 15**

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PAR LA SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS D'EXPLOITER UNE UNITE DE DESSABLAGE AU TITRE DE LA RUBRIQUE 2515 DES ICPE**

**Mme le MAIRE.** - Je passe la parole à Mme Meker pour cette délibération.

**Mme MEKER.** - Il s'agit, dans le cadre des travaux de la gare de la ligne 15 Chatillon-Montrouge, de donner notre accord pour une installation qui est soumise à une procédure d'enregistrement des installations classées pour la protection de l'environnement car notre commune se situe dans un rayon de moins d'un kilomètre de cette installation.

Il s'agit d'une installation de dessablage. Elle doit être installée par la Société Vinci Construction puisqu'en fait, c'est une unité de dessablage des débris de forage qui durera pour une durée supérieure à 6 mois, environ 13 mois et une puissance installée inférieure à 500 kilowatts. Tout cela pour dire que l'action consiste à séparer mécaniquement les débris du terrain et le fluide de forage.

Cette installation ne doit pas émettre d'émissions ni de gaz ni de poussière puisque nous sommes dans le cadre de fluides de forage. Cependant, le pétitionnaire Vinci Construction Grand Projet s'engage à réaliser un suivi de la qualité de l'air ambiant en continu et d'arroser les pistes du chantier en période sèche. Par ailleurs, il y a des mesures de bruit au niveau initial car cette installation est censée générer du bruit.

Nous sommes très peu concernés par cette installation et répondons à la contrainte de la loi qui nous demande de donner notre avis.

Il est proposé ce soir au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'exploiter cette installation de dessablage par la Société Vinci Construction.

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il des questions ou des remarques ?... C'est pour tous les gros travaux. Vous avez dû le voir si vous êtes passés par là.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**17 - DSP STATIONNEMENT**

**APPROBATION DU PRINCIPE D'AUGMENTATION DE LA GRATUITE EN ZONE ROUGE A 30 MN ET DE LA CREATION D'UNE GRATUITE DE 45 MN LE JEUDI MATIN DANS LE PARKING LEO FERRE ET LE SAMEDI MATIN DANS LE PARKING LANGEVIN**

**Mme le MAIRE.** - Je passe la parole à M. Tuder pour cette délibération.

**M. TUDER.** - Comme vous le savez, depuis le 1<sup>er</sup> février dernier, nous avons mis en place, sur une partie de notre territoire, le stationnement réglementé.

Trois mois après la mise en place de ce stationnement réglementé, nous avons estimé nécessaire de procéder à un certain nombre d'ajustements. Ces ajustements feront l'objet d'un avenant au contrat de DSP qui vous sera présenté au Conseil municipal du mois de septembre. Cela nous laisse environ 6 mois pour avoir un retour d'expérience suffisamment étayé pour affiner ces ajustements.

Néanmoins, nous avons reçu, Madame le Maire, un certain nombre d'élus, des responsables des services, des représentants, des commerçants qui nous ont fait part de problèmes liés au stationnement dans le centre-ville.

Un certain nombre d'entre nous a pu aussi observer cette situation.

Nous avons donc décidé, avant même de vous proposer cet avenant, au mois de septembre, de procéder à un certain nombre de modifications : passer de 15 à 30 minutes le stationnement gratuit en zone rouge, mettre en place la gratuité du stationnement les 45 premières minutes sur le parking Léo Ferré comme actuellement le dimanche et le parking Langevin le samedi matin.

**Mme le MAIRE.** - En fait, les trois quarts d'heure gratuits seront étendus à toutes les séances de marché et il sera accordé une demi-heure en zone rouge au lieu d'un quart d'heure pour que ce soit plus confortable pour faire une course.

**Mme MEKER.** - Par rapport aux nombreuses remarques que nous avons reçues, il y a la question des personnes à mobilité réduite mais également celle des personnes âgées qui prennent leur véhicule pour se rendre au centre-ville, s'arrêter faire leurs courses tranquillement. Peut-être se déplacent-ils moins vite que d'autres qui s'arrêtent en voltige pour faire trois courses et qui repartent d'un pied léger. On a pas mal réfléchi à la question, on a échangé en bureau municipal. Il se trouve que, depuis 2015, toute personne qui a une carte d'invalidé civile peut stationner sur les places réservées à cet effet : sur les places handicapées mais également sur n'importe quelles places à partir du moment où elle en trouve et il y en a car, avec ce système, on trouve plus de places. À ce moment, la gratuité automatique se met en place.

Par ailleurs, l'État, du moins le département qui ne fait pas assez pour les handicapés... Il y a une forte augmentation de cartes handicapées pour personnes âgées à partir du moment où la mobilité devient difficile au-delà d'un certain nombre de mètres. Les personnes âgées peuvent plus facilement qu'avant obtenir ces cartes qui leur permettent de se garer gratuitement. Cela reste néanmoins difficile mais il y en a plus qu'avant, la réglementation a changé.

**Mme le MAIRE.** - Les délais de traitement à la MDPH sont très longs.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

## CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

### **18 - EXPERIMENTATION ACCES AUX DROITS PAR L'INITIATION INFORMATIQUE**

**APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION ET AUTORISATION DONNEE A**

**MME LE MAIRE DE LA SIGNER**

**Mme le MAIRE.** - Nous faisons une expérimentation avec le centre social et culturel Jacques Prévert sur la réduction de la fracture numérique. La CAF subventionne cette action à hauteur de 3 600 €.

Je pense que cela n'amène pas de débat. Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**18 BIS - MOTION DE SOUTIEN A LA DEMARCHE DU PLAN BORLOO ET ADOPTION DE L'ADRESSE SOLENNELLE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

**Mme le MAIRE.** - Je vais reprendre quelques éléments.

Le 16 octobre 2017, en réponse à des coupes claires dans le budget de la politique de la ville et suite à l'annonce faite de réduire le nombre de contrats aidés, des états généraux se sont organisés à Grigny dans l'Essonne. Des Maires de toute tendance politique, des responsables associatifs, des conseils citoyens rassemblés au sein du collectif territoire gagnant ont lancé l'appel de Grigny comportant plusieurs mesures concrètes pour un plan de solidarité nationale en faveur des quartiers prioritaires.

Le 13 novembre 2017, le Président de la République en déplacement à Tourcoing a précisé avoir entendu, je cite : "l'appel de Grigny et témoigner sa volonté d'un plan de bataille et d'une mobilisation nationale en faveur des quartiers populaires, appelant tous les signataires de l'appel de Grigny à l'accompagner dans cette démarche".

Il a chargé Jean-Louis Borloo, l'ancien ministre de la ville et fondateur de la politique de rénovation urbaine, de lui remettre un plan de mobilisation pour les banlieues. Une démarche de coconstruction d'un plan national associant les élus locaux, les responsables associatifs et les représentants des différents ministères s'est mise en place. 10 groupes de travail interministériels ont été constitués pour apporter des réponses aux différentes fractures que rencontre notre territoire.

Dans le même temps, un tour de France des solutions concrètes a été organisé : par exemple, à Roubaix sur le thème de l'emploi, à Mulhouse sur la formation professionnelle, à Sevran sur l'insertion par le sport, à Allonnes cette semaine sur la culture, afin de nourrir les propositions contenues dans le rapport finalisé par Jean-Louis Borloo.

Le 6 avril, les associations représentant les villes, l'agglomération et les métropoles réunies à Dijon ont signé un pacte proposant plusieurs engagements dans le domaine du développement économique, de l'habitat, du renouvellement urbain ou encore des mobilités urbaines et sollicitent l'État pour un accompagnement.

Le 26 avril, à l'occasion de la 5<sup>e</sup> édition des états généraux de la politique de la ville organisé par le collectif territoire gagnant à Paris, le rapport Vivre ensemble, vivre en grand qui appelle à une réconciliation nationale a été remis par Jean-Louis Borloo au 1<sup>er</sup> Ministre et le Président de la république doit s'exprimer le 22 mai sur son plan présidentiel et gouvernemental.

Nous partageons le diagnostic dressé par ce rapport qui déconstruit nombre d'idées reçues régulièrement véhiculées sur les banlieues et les quartiers populaires. Ainsi, en est-il notamment de la question financière et de l'idée souvent répandue selon laquelle des milliards auraient été injectés dans ces quartiers sans résultats probants. Le rapport précise bien, je le cite : "*dans les*

*quartiers QPV, les communes ont plus de besoins mais moins de ressources. Elles disposent de 30 % de capacité financière en moins, bien que leur taux d'imposition soit deux fois plus élevé et que leurs besoins soient de 30 % supérieurs".*

Le rapport fournit ainsi toute une série d'indicateurs dans le domaine éducatif, culturel, sportif, social, dans l'accès aux services publics et à leurs équipements et qui témoignent de situations d'inégalité persistantes.

Nous nous réjouissons également des 19 programmes proposés dans ce rapport et du déploiement de mesures agissant aussi bien sur l'urbain que sur l'humain. Ces programmes portent sur des fondamentaux incontournables pour permettre de ramener la République et l'égalité dans les quartiers, investir dans la petite enfance, construire la cité éducative pour agir contre l'évitement scolaire, gagner la bataille contre l'illettrisme, agir fermement pour la sécurité et la justice, donner les moyens d'action pour les communes, développer l'emploi et l'insertion, garantir à tous la protection de la santé et remettre les associations au coeur.

Le plan propose par ailleurs plusieurs dispositifs innovants comme vous l'avez peut-être vu : la création d'une cour d'équité territoire garante d'une égalité réelle entre les territoires.

Face à cet enjeu national, l'association villes et banlieues, dans laquelle Yasmine Boudjenah nous représente, a proposé aux communes concernées d'adopter une adresse au Président de la République avant sa prise de position du 22 mai. Bagneux est en effet très directement concernée.

Je vous propose d'adopter l'adresse, une adresse commune à l'ensemble des villes des états généraux de la politique de la ville.

Vous avez le texte. Avez-vous eu le temps d'en prendre connaissance ? Vous convient-il ?

**Mme GARGARI.** - Nous nous abstenons.

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Lelandais, il faudrait l'envoyer à l'association villes et banlieues demain matin, ils l'attendent. Merci beaucoup.

**Mme RONDEPIERRE.** - Chers collègues, quelques mots au nom du Groupe Communiste - Front de Gauche et citoyens afin d'expliquer notre soutien à la proposition qui vient d'être présentée par Mme le Maire.

Notre ville est plus que concernée par ses trois quartiers en politique de la ville : Abbé Grégoire Mirabeau, Tertres-Cuverons et Pierre Plate qui totalisent plus de 5 200 habitants.

Nos quartiers concentrent de nombreuses difficultés sociales et sont directement touchés aussi par des discriminations territoriales.

Cela étant, nous menons, ainsi que nos partenaires associatifs, de nombreuses actions dans le cadre de notre contrat de ville. Au total, ce sont près de 25 acteurs qui mènent plus de 60 actions par an. Je pense aux accompagnements à la scolarité, à l'alphabétisation, aux ateliers de parentalité, aux

aides dans la recherche d'un emploi, aux actions de sensibilisation sur les enjeux de santé, etc. Je ne vais pas toutes les citer, nombreuses dans nos quartiers sont essentielles pour eux. Beaucoup s'organisent dans nos deux centres sociaux et culturels. Je peux vous assurer que ces actions permettent dans un quartier comme la Pierre Plate de faire du lien social, de renforcer le vivre ensemble et la convivialité.

Nous bénéficions aussi, grâce à la mobilisation des élus et des habitants, des dispositifs de rénovation urbaine : l'ANRU 1 dans le sud et actuellement le nouveau programme national de rénovation urbaine en cours à la Pierre Plate.

Cependant, en parallèle, nous avons subi la sape de tous les fondements du vivre-ensemble avec le creusement des inégalités, conséquence des politiques nationales menées et accentuées par le gouvernement actuel et Emmanuel Macron avec la mise à mal des services publics. Nous nous retrouvons dans plusieurs batailles que nous menons pour une augmentation du nombre d'enseignants, contre la fermeture de nos bureaux de poste ou encore pour l'augmentation des effectifs de police mais aussi pour avoir un plan d'ampleur national de réhabilitation et de construction de logements, des baisses de dotations aux collectivités. Je ne vais pas toutes les citer, vous connaissez la situation de nos villes.

Pour le dire autrement, nous sommes sortis du droit commun et avons été relégués dans une seconde zone, une zone hors de la République.

Cette situation de mépris ne peut plus durer.

C'est en ce sens que le rapport Borloo, résultat de la mobilisation de nombreux Maires, élus, associations, présenté le 26 avril dernier est un point d'appui utile.

En 19 programmes, ce rapport vise l'égalité républicaine pour l'école, la justice, la sécurité, l'emploi, la formation, etc.

On sort de la fragmentation des mesures pour avoir un plan d'ensemble et cohérent.

Évidemment, ce plan, pour être mis en œuvre, nécessite des moyens financiers à hauteur. C'est évidemment là que nous attendons avec force et détermination l'actuel Gouvernement. Car si des inégalités territoriales existent, c'est avant tout dû à des inégalités de richesses entre les habitants qui les peuplent sans que l'État mette en œuvre des politiques fiscales permettant de les réduire.

On se retrouve dans une situation fantastique : quand les communes populaires ont 30 % de besoins en plus, elles disposent de 30 % de capacités financières en moins. Pour les habitants, c'est grave.

Alors, on entend déjà quelques bien-pensants s'insurger sur le plan de financement de 48 milliards d'Euros pour mettre en place le programme du rapport Borloo. Nous les entendons moins s'insurger face aux 45 milliards de cadeaux fiscaux du Gouvernement.

Bref, vous aurez compris notre demande : La République est la même pour tous !

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

## **19 - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE AUX ASSOCIATIONS**

### **REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES ACTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE EXERCICE 2018 A 7 ASSOCIATIONS (41 100 EUROS)**

**Mme le MAIRE.** - Vous savez que nous percevons maintenant les subventions du département que nous reversons aux associations. Là, il y a 33 actions. 7 services municipaux en pilotent 17 et 10 associations 16. Vous avez la liste des reversements que nous effectuons à chacune des associations en accord avec le département des Hauts-de-Seine.

Y a-t-il des questions ?... Des remarques ?

**M. MARTIN.** - Lors de la commission, lundi, j'ai posé la question sur deux associations que l'on ne connaît pas : l'association Nouvelles voies et l'association I'm a bird now. Que font ces associations ? Elles ont dû être créées en 2018 car, en début d'année, on n'en a pas parlé, du moins, je ne le crois pas. Elles n'entraient pas dans les associations subventionnées. Je suis assez étonné de voir ces deux associations émerger et bénéficier de subventions du département sachant que d'autres associations sont, à mon avis, aussi méritantes, entre autres des associations autour de l'aide à l'insertion, etc.

Je me pose toujours un peu la même question : quel est le processus de choix des associations ? Je pense que ces 10 associations ne sont pas les seules à faire une demande de subvention du département, il y en a un certain nombre. Comment est fait le choix parmi l'ensemble des associations ? Je pense que pas mal doivent répondre aux critères des actions validées avec le département.

Pour nous, ce choix est assez obscur.

**Mme le MAIRE.** - Ce n'est pas du tout obscur, on va vous apporter les réponses. Ces deux associations sont tout à fait connues dans la ville.

**Mme DAVID.** – Les deux associations ne sont pas des associations nouvelles. I'm bird now est une association qui a pour but la création et la production de spectacles. Elle travaille depuis plusieurs années. Elle est en résidence au théâtre Victor Hugo. Elle travaille notamment avec l'école Henri WALLON. C'est un projet qu'elle mène sur le temps scolaire avec les enfants d'Henri WALLON. Ils ont déjà produit des spectacles que l'on a eu la chance de voir. C'est la troisième année qu'ils sont là. On a vu deux spectacles qui sont vraiment de qualité avec les tout-petits notamment. C'est assez impressionnant, ils mêlent le théâtre au geste. Les scénarios sont écrits à partir d'interviews faits dans le quartier notamment sur la transformation du quartier nord avec l'arrivée du métro, la transformation du quartier. Cette association travaille essentiellement sur le temps scolaire.

Concernant l'association Nouvelles Voies, il faut raconter un peu l'histoire. Avant, il y avait des permanences de la CAF à la mairie annexe. La CAF a restructuré ses services. Elle a supprimé sa permanence à la mairie annexe. Il y avait une bonne fréquentation. Les gens pouvaient venir pour se faire aider pour leur dossier, régler leurs problèmes avec la CAF. Les services de l'État se sont désengagés. Ce n'est pas nouveau, on le voit régulièrement dans différents services. La première année, comme nous avons beaucoup râlé, Mme le Maire a apporté l'exigence que ces permanences puissent se poursuivre puisque les Balnéolais, s'ils veulent un rendez-vous avec la CAF, sont obligés d'aller à Châtenay-Malabry, ce qui n'est pas très pratique.

La première année, la CAF a dit : "d'accord, Mme le Maire, je connais une association qui va vous

faire cela très bien, ne vous inquiétez pas, on va financer" et comme à chaque fois que l'État nous promet un financement et une compensation, il le fait la première année et, après, cela disparaît. Moralité, Nouvelles Voix continue à faire ses permanences. C'est un réel besoin sur notre territoire pour éviter que les gens aillent à Châtenay-Malabry pour régler leurs problèmes. Nouvelles Voix est obligé de trouver d'autres financements, c'est pour cela qu'ils vont postuler.

Dans les axes, vous avez le tableau. La politique de la ville se décline sous différents axes à l'intérieur desquels il y a des thématiques. Il faut entrer dans les cases. Beaucoup plus d'associations postulent, mais un dialogue de gestion se fait en préfecture. L'État qui attribue les subventions a le dernier mot.

Ce sont deux associations que nous connaissons bien. Elles font un bon travail. Nouvelle Voix avait fait une demande de subvention de fonctionnement cette année. Nous ne l'avons pas retenu car on ne peut pas non plus pallier tous les manques de l'État, car il s'agit là d'un désengagement pur et simple de l'État. Quant à l'autre association, la compagnie de théâtre, n'a pas fait de demande de subvention de fonctionnement. Ces subventions sont validées par l'État, ce n'est pas nous qui les validons.

**M. MARTIN.** - Vous dites que c'est la Préfecture qui valide les subventions de ces associations ?

**Mme DAVID.** - Pardon, il y a les deux volets : État et département. Il faut remplacer l'État par département. La CAF, en revanche, ce sont bien les services de l'État.

**Mme le MAIRE.** - Il nous revient de voter.

☺ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

## **20 - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE AUX ASSOCIATIONS**

**REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES ACTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE A 3 ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS (56 100 €)**

**Mme le MAIRE.** - Pour le reversement, le système est le même. Ces associations étant sous convention avec la ville, nous les traitons dans une délibération différente. Trois sont concernées : Mimesis, OBS et Le Plus Petit Cirque Du Monde.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Je passe au vote.

☺ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

## **ÉDUCATION**

### **21 - TARIFS DES POLES ÉDUCATION EPANOUISSEMENT ET DROITS ET CITOYENNETE**

**APPROBATION DES GRILLES TARIFAIRES DES ACTIVITES SOUMISES AU QUOTIENT FAMILIAL**

**Mme DAVID.** - Il s'agit de revaloriser les tarifs. Avec le changement de rythme scolaire, les prestations changent également. On passe de la semaine à 4 jours et demi à une semaine à 4 jours. Nous avons déjà validé avec le Conseil éducatif local et lors des rencontres avec les parents la mise en place d'un goûter à l'école élémentaire. Nous fournissons le goûter pour l'accueil du soir



en maternelle. En élémentaire, ce sont les parents qui sont chargés de le fournir. Cela pose énormément de problèmes : certains enfants n'ont pas de goûters, des goûters disparaissent, etc. Tous nos enseignants et parents demandaient que nous fournissions le goûter comme en école maternelle. Nous vous proposons donc de l'intégrer.

Nous avons fixé le tarif du goûter à un quart du tarif du repas. Ce tarif sera intégré au tarif de l'étude.

Là, je suis vraiment désolée, nous avons relu et relu les délibérations, je ne sais pas si vous vous en êtes aperçus mais il y a une petite erreur de copier-coller ou de tableau. Le tableau des études n'est pas bon. Il manque le goûter dans la délibération, article 3, colonne études. Je pense que l'administration fera un changement. Ce sera plus cher. En intégrant le goûter sur les études, l'augmentation est de 3 %.

Je vais prendre un exemple, un forfait de 2 jours, celui le plus utilisé puisque, souvent, les enfants ont d'autres activités, ils ne restent pas à l'étude, pour la tranche la plus basse, cela fera 2,48 € en plus et, pour la tranche la plus haute, la tranche 7, 12,56 € en plus pour le mois.

Je suis vraiment désolée pour cette erreur.

Autre changement, vous vous souvenez que les études étaient au forfait 4 jours par semaine pour le mois. Que l'enfant vienne au pas, le forfait mensuel devait être payé. Là, pour s'adapter à la vie des élèves qui vont un jour à l'EMS, un jour à la maison de la musique, qui ont d'autres activités, nous proposons un forfait 2 jours ou un forfait 4 jours en sachant que, globalement, toutes les études que nous avons menées montrent que le forfait le plus utilisé est le forfait 2 jours.

Nous avons instauré des forfaits pour les accueils du soir pour les études.

Nous avons aussi la revalorisation des tarifs qui a été décidée lors de l'arbitrage budgétaire : les tarifs de restauration sont augmentés de 1 %, ainsi que celui des classes de découverte alors que tous les autres tarifs sont augmentés de 3 %.

Voilà pour les tarifs. Je peux vous donner quelques exemples si vous voulez pour voir les augmentations que cela fait en centimes car on parle de centimes. Quand on dit 3 %, on a l'impression que c'est beaucoup, mais ce n'est pas le cas.

L'augmentation de 1 % pour la restauration correspond à 17 centimes pour la tranche la plus basse et à 85 centimes pour la tranche la plus haute pour un forfait de 4 jours par mois. Cela donne un ordre d'idée des augmentations.

Pour ce qui est des tarifs qui augmentent de 3 %, si l'on prend le dernier tableau avec les séjours par exemple, pour les séjours jeunes hiver, cela représente une augmentation de 28 centimes pour le tarif de la tranche la plus basse et de 4,59 € pour les tarifs de la tranche la plus élevée.

S'agissant des bungalows, étant donné que c'est ce qu'il y a de plus cher, dès lors qu'il y a une augmentation en pourcentage, elle est la plus élevée : le tarif le plus bas pour un bungalow de 4 places à La Trinité représente une augmentation de 4,65 € pour la semaine et, pour le tarif le plus haut, elle est de 33 €.

Cela donne une idée des augmentations en Euros.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des questions ?... Des remarques ?

**M. KONÉ.** - Ce n'est pas une observation, mais une petite remarque. Il est un peu dommage de voir que cette augmentation touche un peu au portefeuille des familles qui n'ont pas grand-chose pour partir en vacances, mais bon, c'est ainsi.

**Mme le MAIRE.** - Le Gouvernement leur a déjà pris l'APL, la CSG pour les retraités... On ne va pas faire une joute verbale. Nous avons essayé de procéder à des augmentations raisonnables : 1 %, c'est le niveau de l'inflation, pas plus. Pour la restauration, je vous rappelle que nous n'avons pas augmenté plusieurs années. J'avais proposé au Conseil municipal de ne pas augmenter du tout. Quant aux 3 % sur les autres tarifs, nous faisons partie des communes qui pratiquent les tarifs les plus bas, les plus préférentiels.

D'ailleurs, j'attire votre attention sur le fait qu'il y aura probablement de futurs débats territoriaux, j'espère avoir votre soutien à cette occasion, car il est question d'harmoniser les tarifs des piscines, des conservatoires, etc.

Si nous Bagneux nous devons nous aligner sur les tarifs des villes voisines, cela va faire mal au porte-monnaie des ménages. J'ai déjà fait savoir que je ne souhaitais pas que l'on aille vers cette harmonisation, mais je vous le dis déjà comme un point d'alerte pour l'avenir.

Je vous propose de passer au vote.

☛ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

## **22 - REGLEMENT INTERIEUR**

**APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES PRESTATIONS PERISCOLAIRES ET DES ACCUEILS DE LOISIRS, RELATIF AUX FORMALITES ADMINISTRATIVES**

**Mme le MAIRE.** - Nous tenons compte de la fin des TAP. Je suppose que vous l'avez lu. S'il n'y a pas de questions particulières, je soumetts cette délibération au vote.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **PETITE ENFANCE**

### **23 - DISPOSITIF "MON COMPTE PARTENAIRE"**

**APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER**

**Mme le MAIRE.** - Il n'y a pas grand-chose à en dire. Dans le cadre de la numérisation de tous les dispositifs, cela permet à la commune d'avoir les éléments. Nous signons une convention "mon compte partenaire" avec la CAF des Hauts-de-Seine comme ils nous l'ont proposé.

Nous passons au vote.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

<b>CULTURE</b>
----------------

**24 - LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES**

**AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES 3EME CATEGORIE**

**Mme le MAIRE.** - Nous avons une nouvelle Directrice des actions culturelles, Nathalie Milan. Comme c'est une licence, c'est attaché à la personne qui en bénéficie. Nous proposons d'engager une nouvelle demande de licence pour la fête des vendanges, la fête de la musique et Copacabagneux.

**Mme GABIACHE.** - Sur d'autres municipalités, c'est la Maire ou le Maire d'ailleurs qui est porteur de la licence du spectacle. Pourquoi ce choix de passer sur le cadre ?

**Mme le MAIRE.** - Chez nous, cela a toujours été la Directrice des actions culturelles. Cela doit être historique car je ne me suis jamais posé cette question. Quand je suis devenue Maire, c'était déjà le cas, nous avons continué à faire de même.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**25 - FRAIS DE RESTAURATION, DE TRANSPORTS ET D'HEBERGEMENT DES PARTICIPANTS A LA FETE DES VENDANGES**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL\_20160627\_54 DU 27 JUIN 2016 RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RESTAURATION, DE TRANSPORT ET D'HEBERGEMENT DES PARTICIPANTS A LA FETE DES VENDANGES**

**Mme le MAIRE.** - Il s'agit des compagnies que nous accueillons pour lesquelles nous prenons en charge les frais de restauration, de transport et d'hébergement. C'est une délibération que nous votons tous les ans.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

<b>ADHESION</b>
-----------------

**26 - CENTRE MUNICIPAL DE SANTE**

**AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE D'ADHERER A LA SOCIETE FRANÇAISE DE SANTE PUBLIQUE**

**Mme le MAIRE.** - Cette adhésion à la société française de santé publique de 35 € permet à un collectif de professionnels de se retrouver pour échanger des idées.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**27 - INFORMATIQUE**

**AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE D'ADHERER A L'ASSOCIATION COTERNUMERIQUE**

**Mme le MAIRE.** – C'est une association d'échanges entre professionnels. L'adhésion est un peu

plus chère : 320 €.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**CENTRE MUNICIPAL DE SANTE**

**28 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A PASSER AVEC LE GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE "LABORATOIRE DES CENTRES DE SANTE ET HOPITAUX D'ILE-DE-FRANCE" ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER**

**M. PAYEN.** - C'est une convention à passer avec le GCS (Groupement de Coopération Sanitaire "Laboratoire des centres de santé et hôpitaux d'Île-de-France) qui gère l'analyse des prélèvements de laboratoire et les prélèvements eux-mêmes. C'est pour la mise à disposition d'un infirmier diplômé d'État pour permettre les règlements de son salaire. La convention précise les conditions d'exécution de ses tâches.

Il s'agit d'approuver la convention et d'autoriser Mme le Maire à la signer.

**Mme le MAIRE.** - Je pense qu'il n'y a pas de remarques.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**RESTAURATION**

**29 - EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE DE BAGNEUX**

**APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE A PASSER ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA COMMUNE DE MALAKOFF PORTANT SUR L'EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER**

**Mme le MAIRE.** - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**VOEUX**

**30 - VOEU**

**VOEU PRESENTE PAR LA MAJORITE MUNICIPALE RELATIF A L'INSTALLATION DES COMPTEURS GAZPAR SUR LA VILLE**

**SERVICES TECHNIQUES**

**31 - CONVENTION DE PARTENARIAT**

**ANNULATION DE LA DELIBERATION N° DEL\_20141216\_26 EN DATE DU 16 DECEMBRE 2014**

**APPROUVANT LA CONVENTION DE PARTENARIAT PASSEE ENTRE GRDF ET LA VILLE DE BAGNEUX DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION ET DE L'HEBERGEMENT SUR DES BATIMENTS COMMUNAUX DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES NECESSAIRES AU DEPLOIEMENT DES COMPTEURS GAZ COMMUNICANTS**

**Mme le MAIRE.** - Je vais expliquer le sens de ce que nous souhaitons.

Il y a le vœu et une délibération. Il y a deux votes sur le même sujet.

En juin 2017, le Conseil municipal avait voté un vœu refusant l'installation des compteurs d'électricité communicants "Linky". Cette fois-ci, ce sont les compteurs de gaz communicants "Gazpar" dont il s'agit. Comme le Linky, l'installation du Gazpar est impulsée par une directive européenne transposée dans le droit français par la loi de transition énergétique de 2015, qui exige le remplacement des 11 millions de compteurs de gaz actuels d'ici 2022.

Nos administrés ont commencé à recevoir chez eux des courriers de GRDF en février 2018, leur annonçant le changement de leur compteur de gaz, pour certains dès début mars, le déploiement continue. De très nombreux habitants et associations inquiets se sont tournés vers la ville pour savoir si, à l'image du vœu contre l'installation contre les compteurs Linky, nous avons pris ou allons prendre position sur les compteurs Gazpar. Après avoir sollicité des juristes, d'autres collègues Maires et différents chercheurs, il nous est apparu que l'inquiétude des Balnéolais était fondée. En effet, bien que les problématiques des compteurs Gazpar et Linky ne se recoupent pas entièrement, un certain nombre de questions inhérentes à la généralisation des compteurs de gaz communicants méritent réflexion.

Tout d'abord, la question écologique, centrale dans l'argumentaire de GRDF. Le distributeur assure que les relevés de consommation de gaz – au minimum quotidiens – effectués par le compteur inciteront l'utilisateur à réduire sa consommation de gaz, bien qu'aucune étude indépendante ne vienne corroborer cette affirmation. Il est par contre certain que la destruction de 11 millions de compteurs de gaz en parfait état de marche constitue une aberration à l'époque où la réduction des déchets est une priorité absolue et une nécessité incontournable. On a même vu des concitoyens de notre ville à qui l'on a changé les compteurs qui avaient déjà été changés 6 mois plus tôt.

De plus, les compteurs Gazpar posent des questions de santé publique dans des termes similaires à ceux du Linky. Les informations de consommation de gaz seront transmises à GRDF par ondes radio deux fois par jour.

Si l'ANSES ne juge pas dangereuse l'exposition aux radiofréquences du Gazpar seul, nous ne disposons pas d'informations sur l'exposition provoquée par l'ensemble des émetteurs d'ondes dans les foyers. Dans ces conditions, le principe de précaution doit nous inciter à en limiter les sources nouvelles.

En outre, de nombreux habitants s'inquiètent de l'accumulation de leurs données de consommation par des groupes privés et de leur utilisation future à des fins lucratives.

Enfin, le coût de l'installation sera répercuté sur l'utilisateur alors même que 12 millions de Français éprouvent des difficultés à payer leurs factures d'énergie. Dans le même temps, le bénéfice économique pour GRDF s'élèvera à 835 millions d'Euros, selon les calculs de la Commission de régulation de l'énergie.

C'est d'autant plus insupportable que les habitants n'ont pas le choix d'accepter ou non ce remplacement. De nombreux habitants nous ont contactés pour se plaindre d'un remplacement de compteur, malgré leur refus explicitement signifié à GRDF par voie postale. Des plaintes ont d'ailleurs été déposées en ce sens.

C'est pour cette raison que nous vous proposons de voter ce vœu exigeant que le choix des habitants soit respecté et qu'aucune installation n'ait lieu sans leur consentement explicite et informé.

Il ne vous aura sans doute pas échappé pourtant que, par une délibération de 2014, le Conseil municipal, par un vote unanime, avait autorisé GRDF à installer dans des bâtiments communaux des équipements techniques nécessaires au fonctionnement des compteurs Gazpar, avant que les enjeux liés aux compteurs communicants n'émergent dans la sphère publique.

Ces équipements n'ont jamais été installés dans les bâtiments municipaux. Néanmoins, nous vous proposons cette délibération visant à revenir sur la convention d'occupation de l'espace public accordé à GRDF, afin de ne pas cautionner ce remplacement que nous désapprouvons. Elle est présentée préalablement au vœu par souci de cohérence.

Un arrêté sera également pris pour s'assurer que toute pose étant tout de même effectuée soit précédée d'une information complète et se déroule dans des conditions de sécurité optimales.

Je vous propose donc de commencer par délibérer en faveur du non-engagement de la commune dans une convention avec GRDF sur ce point et, dans un second temps, comme le fait un nombre croissant de communes, d'adopter le vœu exigeant le respect du choix de chaque citoyen.

Voilà ce que je voulais vous proposer ce soir.

Je vous passe volontiers la parole car je ne doute pas que cela va faire débat.

**M. MARTIN.** - Ce n'est pas un débat, nous sommes parfaitement d'accord avec ce vœu. D'ailleurs, nous souhaiterions aller plus loin.

L'installation du compteur Gazpar a été approuvée par la commission de régulation d'énergie en 2014, ce n'est pas nouveau. L'investissement de l'installation de ces compteurs avait été estimé à l'époque à environ 1 milliard d'Euros.

Ce qui m'inquiète un peu plus, c'est le positionnement de GRDF pour ses clients. Qu'ils soient avec des compteurs Gazpar ou non Gazpar, ils ont prévu une augmentation du tarif représentant 2 € par an pour les clients chauffés au gaz.

Je pense que, dans ce vœu, il faudrait aussi mettre qu'aucune augmentation de tarif ne devrait être appliquée aux clients GRDF qui n'ont pas choisi le compteur GAZPAR. Il faudrait l'étendre parce qu'ils vont être taxés pour les gens qui en auront un.

Quid des personnes que l'on a forcées plus ou moins ou des immeubles parce que l'on y a installé des compteurs GAZPAR sans que les gens aient donné leur autorisation... Je pense notamment aux immeubles publics. A-t-on possibilité de se retourner contre GRDF et de demander la désinstallation de ces compteurs pour revenir à des compteurs traditionnels. Parce que là, on pense aux nouveaux compteurs mais... J'ai reçu le courrier, deux ou trois relances de GRDS, cela fait peur. On a presque l'impression d'être hors la loi.

Je suis sûr que la moitié des gens au moins ont accepté parce qu'ils y ont été forcés, voire n'ont pas été prévenus. Ces compteurs ont été installés dans les immeubles et les gens les ont découverts

comme cela.

**Mme le MAIRE.** - On a même dit à certains qu'ils n'auraient plus de gaz.

**M. MARTIN.** - Oui. Il faudrait étoffer un peu ce vœu pour que les gens qui n'ont pas choisi d'installer ces compteurs GAZPAR ne soient pas pénalisés et que cette augmentation, parce que cela représente un coût pour GRDF, ne se répercute pas sur l'ensemble des clients y compris sur ceux qui n'ont pas de compteur GAZPAR. En 2014, ils ont affiché le fait qu'ils appliqueraient une augmentation de 2 € à l'ensemble de leurs clients, liée à l'installation de ces compteurs GAZPAR.

**M. KONÉ.** - Chers collègues, vous me parlez de gâchis écologique par la destruction de compteurs en état de marche. Là, n'est pas fondamentalement la question, les compteurs Gazpar comme Linky participent à la modernisation des réseaux d'énergie et à la transition écologique.

L'installation de ce compteur communicant n'induit certainement pas des économies de consommation directe mais le consommateur pourra suivre sa consommation sur un mois, une semaine, un jour et pourra l'adapter dans l'optique de la diminuer dans la mesure du possible et donc de faire des économies.

Nous n'allons pas passer par la soirée là-dessus, mais pour terminer, vous évoquez quelque part les effets sur la santé. Comme vous le savez certainement, les compteurs communicants sont moins dangereux qu'un téléphone mobile ou qu'un babyphone puisqu'ils émettent moins d'ondes électromagnétiques et, ce, sur un temps limité, d'autant que personne ne dort près de son compteur ou encore moins en ayant un compteur comme oreiller.

Nous voterons donc contre.

Merci.

**M. ROMERO AGUILA.** - Il y a des risques, mais aussi des réalités. Il y a déjà eu des condamnations pas particulièrement sur le compteur Gazpar mais sur le compteur Linky, cela a déjà été le cas puisque Direct Énergie a déjà été condamnée pour l'utilisation des données.

Tout cela se passe dans un processus un peu long puisqu'à partir du moment où vous avez un mouchard, car il faut appeler les choses comme elles sont, sur votre consommation qu'elle soit d'électricité, qu'elle soit de gaz, généralement, quand les choses sont installées de la sorte, vous devenez vous-même le produit. On sait ce que vous consommez.

Pour ce qui concerne l'électricité, toutes les demi-heures, on sait ce que vous consommez et, de fait, vous devenez un profil de clientèle qui, par ailleurs, peut être commercialisé par les entreprises en question pour d'autres entreprises qui cherchent des profils spécifiques.

Il faut donc une information de ce qui est là et, s'il y a commercialisation, des profits sont dégagés sur cette information aux dépens de chacun des consommateurs. Cela ne viendra pas tout de suite. On va nous rassurer, on va nous dire que tout cela n'existe pas pour le moment, mais ensuite, on viendra vous dire : nous allons vous faire une remise de 2 % si vous acceptez que l'on commercialise vos données. Ce seront toujours ceux qui souhaiteront faire une petite économie parce qu'ils n'auront pas forcément les moyens de payer l'ensemble de leur énergie qui poseront problème.

Autre sujet sur la table, que ce soit Directe Énergie, EDF, Engie ou GRDF, à partir du moment où ils ont les profils d'individualisation de vos consommations, ils vous proposeront des critères de facturation qui leur conviendront par rapport à votre profil de consommation. Il n'y aura plus

d'unicité de la tarification, il ne faudra plus compter sur cela. Il y aura un rattrapage des tarifs en fonction du niveau de consommation.

Enfin, dernier sujet et, là, je pense qu'il y a un manque, comme l'a souligné M. Martin, actuellement, lorsque vous refusez un compteur Linky ou Gazpar, on vous indique de manière parfois assez véhémente même très véhémente car ce sont souvent des entreprises qui sous-traitent l'installation, elles sont payées à la commission, à l'installation, ce qui crée des tensions et une certaine agressivité dans la démarche, que si vous n'acceptez pas ce type de compteur, chaque passage vous sera facturé. Une personne devra se déplacer comme à présent. En réalité, vous pouvez faire une démarche déclarative sur Internet, ce qui se fait beaucoup.

La question n'est pas simplement d'avoir le choix et d'être informé, c'est également de ne pas avoir un renchérissement avec une facturation de ce qui est déjà fait aujourd'hui.

J'appuie évidemment ce vœu mais intégrer cette dimension me paraîtrait utile.

**Mme TALLA.** - Je souhaiterais intervenir pour apporter une explication. Quand nous avons reçu le courrier, nous nous sommes permis d'appeler Gazpar pour leur dire que nous n'étions pas d'accord et leur demander de nous donner le temps de la réflexion, d'étudier le contenu de ce qu'ils veulent nous faire faire. Le voisin d'en face a été visité, son compteur a été changé. Quand j'ai entendu le bruit, je suis allée voir la personne en lui pour lui dire : "j'espère que vous respecterez votre engagement". Il m'a dit : "oui, Madame, nous ne toucherons pas à votre compteur, nous laissons la situation en stand-by".

Ceci pour dire que le fait de résister un peu, le fait de leur dire : non, nous n'avons pas fait notre choix, les a fait reculer. C'est une chose.

Si nous étions entrés dans un bras de fer, je pense qu'ils n'auraient pas écouté, ils auraient changé le compteur.

Pour revenir au contenu du vœu, car là, c'est un petit exemple que je te donne Justin, nous, nous sommes des élus, nous sommes élus par cette population de Bagneux qui nous demande juste que leur volonté soit respectée.

Si je fais le choix de dormir avec mon téléphone sous mon oreiller, c'est mon droit. Normalement, je ne dors pas avec un compteur sous l'oreiller...

*(Rires...)*

Mais pourquoi quelqu'un va-t-il imposer à une personne le changement de son compteur si elle ne le souhaite pas ? Je fais ce que je veux de ma santé.

Ceci pour dire que, là, c'est d'autant plus sérieux que nous sommes des élus. Nous sommes élus par la population de Bagneux et cette population nous demande juste le droit de dire non, le droit de choisir. Je ne vois pas en quoi on va leur imposer en leur disant : "ceci est plus dangereux, cela ne l'est pas plus". Ce sont des adultes, qu'on les respecte. C'est le sens de mon intervention.

**M. KONÉ.** - Merci Irène. Le respect est une règle d'or, ce n'est pas une question d'imposition. Nous sommes dans un contexte d'harmonisation d'un système. Nous sommes à l'air de la numérisation, des progrès numériques. Des moyens techniques sont là, ils semblent être fiables et plus adaptés aux besoins de consommation normaux.

La politique d'information de la clientèle doit être à obligatoire, c'est un préalable.



Les moyens, les installations dont nous bénéficions aujourd'hui sont presque obsolètes.

Vous achetez un téléphone aujourd'hui, dans un ou deux mois, vous aurez d'autres modèles de téléphone beaucoup plus performants.

*(Brouhaha...)*

C'est une question de liberté de choix, d'accord. Nous sommes en démocratie tout à fait, mais si des moyens plus adaptés, plus commodes et plus performants sont là, il faut aussi les utiliser. N'ayons pas peur du nouveau.

**Mme le MAIRE.** - Cela suscite débat.

**Mme DAVID.** - Je ne vais pas reprendre tous les arguments que mes collègues ont avancés, je partage très fort le danger de la captation des données. Roberto l'a très bien expliqué. Nous avons tous en tête les scandales avec les captations de données sur Facebook qui ont servi à des opérations électorales. Nous les avons en tête et Directe Énergie vient de se faire reprendre par la CNIL qui, avant de rendre son jugement, étudie avec force les impacts de ces ventes ou donations de fichiers. C'est un peu scandaleux. Je trouve que la méthode employée par le Gouvernement Enedis et GRDS pour la mise en place est tout aussi scandaleuse car c'est de l'intimidation, des menaces sur coupure de gaz, d'électricité, etc.

Sur le gaspillage, le Gouvernement que vous défendez aussi Monsieur Koné lutte contre l'obsolescence programmée sur tous les appareils et, là, on va remplacer des compteurs qui fonctionnent par d'autres qui, on le sait, dureront beaucoup moins longtemps. Cela représente une somme pharamineuse.

On cherche de l'argent. Là, il y en a. On va dépenser 5 Md€ et cela aura un impact sur l'emploi, sur l'environnement, sur les finances publiques. C'est un peu scandaleux.

En revanche, je voudrais me féliciter de la mobilisation des Balnéolais. Depuis quelques mois, les Balnéolais se mobilisent. C'est monté tout doucement. Maintenant, il y a des collectifs comme dans beaucoup de communes en France. Peut-être 600 communes de France ont fait un vœu, ont délibéré et se battent contre cette obligation de changement de compteur.

Je me félicite vraiment de la création de collectifs anti-Linky/anti-Gaspar. Sur notre ville, ce collectif organise des débats de manière régulière, des projections de films pour sensibiliser. Beaucoup de gens viennent pour avoir des explications, pour essayer de se positionner en connaissance de cause. Je trouve cette mobilisation citoyenne importante. La municipalité doit se positionner, comme l'a proposé Mme le Maire, en disant : les citoyens sont assez grands pour choisir s'ils ont envie ou non de donner libre accès à leurs données, leur mode de vie, faire des choix éclairés, pour qu'on ne leur impose pas quoi que ce soit. J'espère que ce collectif va grandir. Sa prochaine réunion est fixée au 28 mai à Edouard Branly de 19 à 20 heures, je pense.

**Mme MEKER.** - Finalement, je sens que M. Justin Koné va voter ce vœu car, dans ce vœu, nous n'imposons rien, nous demandons juste que le choix soit laissé aux consommateurs. C'est juste la loi. Aussi, être contre ce vœu me paraît un peu étrange.

En ce qui concerne le coût, c'est un coût environnemental car on va casser des compteurs en état, qui fonctionnent. C'est faramineux et je pense que c'est l'époque, justement pour aller de l'avant, d'investir cet argent dans une réflexion sur les énergies renouvelables car, même le gaz est moins cher que l'électricité et le gaz naturel va finir lui aussi par diminuer sur notre planète sans compter qu'il est source de conflits... Je ne reviens pas sur les gazoducs opérant en sous-sol, sur des

conflits sur le sol au contraire très visibles et sources de beaucoup de souffrances humaines.

Allons le plus vite possible vers les énergies renouvelables et ne dépensons pas de l'argent pour changer des compteurs qui ont, effectivement, une dizaine d'années de vie alors que les anciens avaient 70 ans. C'était du durable, ils sont toujours solides.

Par ailleurs, même lorsque vous êtes encore chez Engie, sur le nouveau site qui s'appelle gaz réglementé, etc. vous pouvez toujours déclarer soit par téléphone soit par Internet votre consommation. Mais même dans ce cadre où moi-même j'ai refusé les deux compteurs : Gazpar et Linky, mon opérateur EDF et ENGIE - d'ailleurs, je n'ai pas bien compris comment j'étais arrivée là, tout cela est un peu obscur - me demandent toujours si je veux donner ma consommation pour payer au plus juste et si je suis chez un opérateur comme Enercoop, mais il y en a bien d'autres, c'est automatique.

Nous avons tous les moyens pour communiquer notre consommation de gaz.

L'accumulation de production d'ondes électromagnétiques dans l'environnement, même s'il y a une différence entre Gazpar et Linky puisque Gazpar, c'est au point d'arrivée du gaz, Linky va circuler dans vos fils électriques. Cela rayonne et est particulièrement dangereux et source de plein de choses, mais ce n'est pas le débat de ce soir, vous pouvez toujours avoir affaire, si cela vous amuse et utile pour vous, à des applications que l'on trouve sur les Smartphones qui vont vous aider à réguler votre consommation.

Le changement de ces compteurs n'est pas un choix technologique probant, pertinent.

On n'a pas à bafouer la liberté, à la menacer. J'entends ce qu'a dit Irène : je n'ai pas eu de problème, j'ai téléphoné, on m'a dit d'accord. EDF a également beaucoup reculé. Il faut continuer cette mobilisation citoyenne et des élus, cela importe mais des gens ont dit : "vous allez payer plus cher, on va vous faire payer le compteur". Face à des personnes fragiles, il y a une violence commerciale absolument insupportable et pas démocratique du tout.

Pour finir, je voudrais poser une question à M. Martin : je voudrais savoir ce qu'il pense vraiment de Linky, vous n'êtes pas obligé de répondre, pourquoi n'avez-vous pas voté le vœu que nous avons présenté, le même ? On peut évoluer, je lui en sais gré, il a vraiment changé d'avis.

**M. LE THOMAS.** - Je voudrais rappeler ici, même si cela n'a échappé à personne, notre désaccord sur le déploiement de ces compteurs, c'est sous-entendu dans nos propos. Cela étant, ce n'est pas le contenu du texte qui vous est présenté.

Ce qui vous est proposé ce soir, comme m'a dit ma collègue, Mme Talla, c'est de laisser le choix à l'ensemble des contribuables de Bagnaux d'accepter Gazpar ou de le refuser. Or, aujourd'hui, on le leur impose. En tant qu'élus de la population qui ont été saisis par celle-ci, nous disons et demandons à l'ensemble des collègues de se prononcer pour que l'on respecte leur volonté. On est ici, comme disaient certains, par le peuple et pour le peuple, donc respectons la volonté du peuple. C'est tout ce que l'on demande par ce vœu.

**Mme CHAMI.** - Je rebondis sur ces propos en disant que même l'Allemagne qui est le pays de la marchandisation à outrance est revenue sur sa décision en laissant le choix aux habitants. Je ne comprends pas pourquoi nous, en France, nous ferions plus de zèle qu'ailleurs.

**Mme MOUTAOUKIL.** - Rapidement car beaucoup de choses ont été dites. Je voudrais insister, ma collègue Pascale Meker l'a fait un peu, sur les effets sur la santé publique. On a souvent tendance, moi la première, en tout cas pendant longtemps, j'ai sous-estimé ce que les ondes

électromagnétiques pouvaient faire sur la population et les dégâts que cela pouvait causer sur la santé.

Nous avons tous des téléphones portables, vous avez raison de le mentionner Monsieur Koné, mais il y a de plus en plus de lieux connectés à Internet par le Wi-Fi. Les ondes prolifèrent mais aussi des câbles au-dessus de nos têtes. Pendant très longtemps, j'ai sous-estimé ce problème, ces phénomènes jusqu'à rencontrer des gens dont la souffrance est réelle avec des maux de tête terribles, des gens que cela handicape même d'avoir à sortir dans des tels environnements, des gens qui ne peuvent plus vivre en milieu urbain à cause de cela. Tant qu'on n'a pas rencontré ces gens, on ne peut pas comprendre.

À mon avis, il ne faut pas attendre que cela nous arrive, à nous ou à nos enfants, pour considérer qu'il y a un vrai phénomène de santé publique. Peut-être que notre responsabilité d'élus est aussi d'anticiper sur ces difficultés et ces problèmes et, par conséquent, de prendre les bonnes décisions. S'agissant de ce vœu, personne n'oblige personne. Ceux parmi nous qui souhaitent faire installer un compteur Gazpar chez eux sont libres de le faire. Laissons la possibilité à chacun de pouvoir choisir.

**M. MARTIN.** - Pour répondre à Pascale, d'une part, tout le monde peut se tromper, même le Conseil municipal s'est trompé pour le gaz.

Pour l'électricité, c'est un peu différent. L'intérêt des compteurs Linky est de pouvoir moduler notre énergie et de générer un gain économique pour le particulier avec le compteur Linky, ce qui n'est pas le cas du compteur Gazpar car, là, le gain est uniquement pour GRDS et ce dernier devrait d'ailleurs nous faire payer moins cher l'abonnement du fait que plus personne ne se déplacera sur les sites.

Il y a une petite différence en termes d'utilisation : les données personnelles pourront être utilisées de la même façon mais l'utilisateur pourra utiliser le compteur Linky à des fins notamment de robotique, de commande de certains appareils chez lui, ce qui n'est pas le cas du compteur GRDF.

**Mme GARGARI.** - Pour répondre à Mme Meker et à M. Le Thomas, ce n'est pas le vœu en lui-même qui me pose problème mais sa rédaction.

**Mme MOUTAOUKIL.** - À quel niveau ?

**Mme le MAIRE.** – C'est l'énumération : gâchis écologique, économie de gaz incertaine, etc. Ce vœu laisse le choix mais affirme néanmoins une position du Conseil municipal. Les politiques sont aussi là pour cela. Dans les attendus du vœu, il y a tout de même une prise de position.

Nous allons écrire à GRDF car il faudra leur signaler notre vœu. Nous pouvons tout à fait leur demander qu'ils réétudient la demande des concitoyens qui n'ont pas souhaité l'installation et qui se sont retrouvés forcés à l'accepter. Je n'y crois pas beaucoup, mais on peut toujours essayer de le faire.

Cela vous convient-il si nous le faisons de la sorte ?

**M. MARTIN.** - Oui.

**Mme le MAIRE.** - Nous votons d'abord le vœu puis la délibération.

☞ **VOTE SUR LE VŒU :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE ET LE**

**GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **VOTE SUR LA CONVENTION :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

<b>PERSONNEL</b>
------------------

**32 - EFFECTIFS****MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Mme le MAIRE.** - Il n'y a pas de débat, je pense.

(Non.)

Nous passons au vote

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

<b>VOEUX</b>
--------------

**33 - VOEU****VOEU PRESENTE PAR LA MAJORITE MUNICIPALE RELATIF A LA PRISE EN CHARGE DU PASS NAVIGO A 50 % POUR LES RETRAITES DES HAUTS-DE-SEINE**

**Mme le MAIRE.** – Vous le savez probablement, la mise en place en 2015 d'un tarif francilien unique des droits d'accès aux transports en commun a été une avancée pour la qualité de vie des habitantes et des habitants de la région parisienne, un objectif politique correspondant à une dimension environnementale forte, mais aussi à une mesure de justice territoriale.

Cette tarification unique à 75,20 € par mois bénéficie aux salariés, puisqu'elle est prise en charge à 50 % par les employeurs.

De nombreux retraités ne pouvant bénéficier du forfait Améthyste Navigo délivré sous conditions de ressources fixées par le Conseil départemental nous interpellent pour nous faire part de leurs difficultés pour se déplacer sur l'ensemble des réseaux RATP et SNCF en Île-de-France.

Vous avez dû le voir : le Val-de-Marne a récemment signé une convention avec IDF Mobilités permettant à l'ensemble des retraités du Val-de-Marne imposables de bénéficier d'une prise en charge à hauteur de 50 % du coût de leur Pass Navigo. Cette mesure est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier dans un accord entre le département et la région Île-de-France.

Ce qui s'est fait dans le Val-de-Marne peut aussi très bien se faire dans notre département, surtout quand nous savons que le budget du Conseil départemental a connu, par exemple sur l'exercice 2016, un excédent de plus d'un demi-milliard d'Euros.

La mobilité de toutes et de tous est un critère fondamental de justice sociale et d'égalité.

Dans notre département, 200 000 retraités pourraient être concernés. Pour Bagneux, ce seraient plus de 5 000 habitants qui bénéficieraient d'une telle mesure. C'est pourquoi, je vous propose

d'adopter ce vœu qui demande au Président du Conseil départemental de se rapprocher d'IDF Mobilités afin de mettre en place une convention similaire à celle du Val-de-Marne.

Je vous passe la parole.

**M. MARTIN.** - Nous sommes d'accord. En revanche, nous nous interrogeons sur la destination du vœu, c'est la région qui est compétente sur les transports en Île-de-France. D'une part, pourquoi n'adresse-t-on pas ce vœu directement à la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France. Voilà pour le premier point.

Le deuxième, vous l'avez vu, il y a des annonces notamment de la Maire de Paris pour que les personnes âgées de plus de 65 ans qui touchent moins de 2 200 € par mois bénéficient d'un Pass Navigo gratuit.

Suite à cela, la Mairie a engagé une étude avec un comité d'experts qui a été formé. Les conclusions n'ont pas encore abouti. L'objectif de la Maire de Paris est de faire bénéficier aux personnes âgées de la gratuité complète du Pass Navigo en juin 2018.

Ne devrait-on pas demander à la région d'étendre cette réflexion à l'ensemble des départements d'Île-de-France et que Bagneux fasse partie de ce comité d'experts, parce que, dans ce comité d'experts, il y a des élus locaux. Que nous puissions affirmer fortement notre voix pas pour 50 % du Pass Navigo mais pour sa gratuité complète.

Vous connaissez tous le Président du département du 92, cela m'étonnerait qu'il priorise cette action notamment quand il va faire remonter ce vœu au niveau de la région.

Il serait bien de s'adresser directement au bon endroit, à la Présidente de la région.

Cela a un coût bien sûr, mais des deux côtés. En finalité, c'est le même organisme qui devra payer ce delta.

Pourquoi ne pas se projeter dans une dimension beaucoup plus importante ? Déjà si l'on annonce la gratuité, on pourra négocier mieux 50 % que si l'on part que sur 50 % où l'on aura soit 0 soit 50 %. C'est juste une question de négociation.

**M. LE THOMAS.** - Au nom du groupe Communistes et Citoyens, je voudrais simplement dire qu'ici nous sommes tous d'accord, je l'espère du moins, pour nous entendre sur le fait que, plus en vieillissant on a la possibilité de continuer à être en contact avec le restant de la population, à sortir, à participer à des loisirs, à rencontrer des gens, etc. et que l'on a une certaine mobilité pour le faire et plus cela permet aux uns et aux autres de rester en pleine santé le plus long possible, de ne pas tomber dans la dépendance. Au regard de l'impact financier que peut engendrer le fait de voyager, le fait de prendre les transports en commun, les retraites figées depuis des années, la suppression des demi-parts pour les veufs et les veuves qui rendent imposables des personnes qui ne l'étaient pas et, par conséquent, qui leur font perdre la gratuité de la carte qu'ils doivent payer à hauteur de 800 € par an ne permettent plus aux retraités de se déplacer autant qu'avant. Quand on perçoit une petite retraite, cela représente un vrai budget auquel certains finissent par renoncer, du coup, ils perdent leurs liens. D'où l'utilité de ce vœu, il me semble.

On pourrait demander encore plus, on pourrait aller encore plus loin et demander tout immédiatement auprès de la région mais qui trop embrasse mal étreint. Je préfère un je détiens que 2 je t'aurai. C'est tout de même au département de faire la démarche, comme l'a fait le Val-de-Marne avec IDF Mobilités, de façon à obtenir d'IDF Mobilités qu'il paye non pas la totalité de la carte... Le département du Val-de-Marne a pris en charge 1/3 de ces 50 %. Il reste bien entendu

que les 50 autres pourcents sont à la charge du bénéficiaire de la carte et que les deux autres tiers sont à la charge d'IDF Mobilités.

On pourrait considérer que les Hauts-de-Seine qui ont plus de moyens que le Val-de-Marne seraient en capacité de payer non pas un tiers mais 50 % de ces 50 %, c'est-à-dire un quart en fait de la somme. Pour notre commune, parmi les 5 000 Balnéolais, et ce sont des chiffres larges, c'est-à-dire des chiffres maximums, qui pourraient en bénéficier, certains ne sont plus en capacité de se mouvoir, restant frappés par l'invalidité, etc. du coup, ils n'ont pas la possibilité de se déplacer dans les transports en commun. Peu importe.

Prenons les chiffres au maximum : au niveau des Hauts-de-Seine, 200 000 personnes seraient concernées et, au niveau de Bagneux, 5 000.

Je me suis amusé à faire quelques petites estimations sur ce que cela pourrait coûter tant au département qu'à IDF Mobilités. Pour les Balnéolais, sur la même base que le Val-de-Marne (1/3 payé par les Hauts-de-Seine), cela représenterait 60 000 €. C'est largement acceptable dans le budget des Hauts-de-Seine. Ce serait 120 000 € pour IDF Mobilités sur la base de 1/3 - 2/3.

Sur la base de 50/50 %, c'est-à-dire 50 % de la moitié de la somme, cela représenterait 90 000 € pour IDF et autant pour les Hauts-de-Seine.

Au niveau du département, c'est cela le plus important tout de même, l'ensemble de la somme qui serait demandée s'élèverait à 7,20 M€. Celle-ci serait à diviser en tiers : un tiers pour le département et deux tiers pour IDF Mobilités comme cela a été fait pour le Val-de-Marne ou en 50/50 puisque les Hauts-de-Seine en ont largement les moyens.

Dans le cadre d'1/3 à la charge du département, cela représente 2,40 M€ pour l'ensemble des bénéficiaires potentiels des Hauts-de-Seine. Rapportés aux 532 M€ non-utilisés au budget 2016, c'est largement absorbable dans le cadre du budget de notre département. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il est important dans un premier temps d'appuyer ce vœu, ce qui ne nous empêchera pas d'en faire un deuxième de manière plus conséquente et, au niveau de la région, si ce qui est projeté aboutit dans ce sens.

**Mme le MAIRE.** - Concernant les remarques de M. Martin sur l'étude entamée sur Paris, je serais étonnée que la volonté de la Présidente du conseil régional soit la gratuité pour les retraités à Paris. Elle s'était déjà engagée à ne pas augmenter le Pass Navigo quand elle a été élue, mais un an après, elle disait : ce n'est plus possible, je dois l'augmenter.

Je ne pense pas que nous irons sur une décision de ce type. Il faut du cofinancement pour que les collectivités qui ont en charge l'organisation des transports que sont la région et les départements, qui ont en charge les politiques sociales de la dépendance, d'aide aux retraités, etc. se mettent d'accord, ce qu'ont réussi à faire le Val-de-Marne et la région Île-de-France, proposition du Val-de-Marne en faisant un cofinancement permettant aux retraités qui sont, certes, imposables mais qui ne gagnent pas des mille et des cents, de bénéficier du Pass Navigo que les retraités prennent n'importe comment. Il faut en payer 50 %. Si vous ne prenez pas les transports, vous n'allez pas payer tous les mois la moitié de la somme pour avoir simplement accès à un Pass gratuit, vous le prenez parce que vous en avez besoin.

C'est comme la carte stationnement résidentiel, si vous n'en avez pas besoin, vous ne la prenez pas en vous disant : une fois de temps en temps, je vais peut-être venir.

C'est le sens du vœu que l'on propose ce soir, que s'engage vraiment un débat sur ces questions.

**Mme GARGARI.** - Merci Madame le Maire pour cet éclaircissement car je ne comprenais pas. Il y a la carte Améthiste qui est gratuite et la carte pour ceux qui sont imposables. Merci de l'avoir expliqué.

**Mme le MAIRE.** - Aujourd'hui, les retraités imposables n'ont droit à aucune réduction.

Sommes-nous tous d'accord pour voter ce vœu ?

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **34 - VOEU**

#### **MOTION PROPOSEE PAR L'ASSOCIATION "LES VILLE DU RER B SUD"**

**Mme le MAIRE.** - Nous sommes membres de cette association Présidée par Jean-François Villiers, le Maire de Bures-sur-Yvette, un Maire UDI.

Lors de la dernière réunion de l'association des villes du RER B où Bruno Tudor représentait la ville, une motion a été adoptée à l'unanimité par les élus de toutes tendances politiques confondues concernant les questions du RER B, je n'y reviens pas, vous l'avez sous les yeux, notamment les questions du Charles de Gaulle Express et le fait que cela ne se fasse pas au détriment du fonctionnement du RER B, une ligne sur laquelle nous sommes beaucoup sollicités par les habitants : le remplacement du matériel ancien de la ligne, la définition d'un plan d'urgence entre l'État, la RATP et la SNCF pour moderniser et réguler le réseau. Les collègues ont ajouté une quatrième demande à cette motion : la création d'un dossier d'urgence consacré au prolongement de la ligne 4 depuis Bagneux jusqu'à Robinson via Bourg-la-Reine. Cela nous intéresse évidemment très directement puisqu'il s'agirait de prolonger le terminus de la ligne 4.

Nous vous proposons de soutenir cette motion et de dire à l'association les villes du RER B que le Conseil municipal à approuver unanimement cette motion.

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Mme le MAIRE.** - Un dernier mot pour vous dire que Nathalie Dreyer Garde, notre Directrice générale adjointe du service aménagement services techniques, qui travaille depuis 6 ans au service de la ville nous quitte. C'est son dernier Conseil municipal. Elle va travailler au Territoire Terres d'Envol sur des missions un peu différentes, mais quasi similaires avec d'autres enjeux autour du développement économique.

Je pense que vous avez apprécié son travail, sa rigueur, moi également. Je tenais à la saluer en mon nom personnel et en votre nom à tous et lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Merci Madame Dreyer Garde.

*(Applaudissements...)*

Bonne nuit.

*(La séance est levée à 12 h 05.)*